



# Bulletin Officiel

N° 4757 Mercredi 24 Décembre 2014

— 18<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### AVIS DES SOCIETES

#### COMMUNIQUE

VISA DE PROSPECTUS TUNIS INFORMATION TECHNOLOGY FUND II 2

#### ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

SERVICOM – AGE - 3

ESSOUKNA – AGE - 3

#### INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE DE TEBOULBA - SOPAT - 4-8

#### AVIS DE TRANSFERT DANS UN NOUVEAU LOCAL DE TOUT OU PARTIE DES ACTIVITES

CDC GESTION SA 9

#### CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « EMPRUNT SUBORDONNE BIAT 2014 » 9

#### PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LES PACTES CONCLUS ENTRE LES ACTIONNAIRES DE LA

BANQUE ZITOUNA 10-11

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « AMEN BANK SUBORDONNE 2014 » 12-16

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-3 » 17-21

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-2 » 22-24

#### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE FACTORING 2014 -1» 25-27

#### COURBE DES TAUX

28

#### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

29-30

#### ANNEXE I

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2014

- TELNET HOLDING

#### ANNEXE I

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONSOLIDES ARRETES AU 30 JUIN 2014

- TELNET HOLDING

**AVIS DES SOCIETES**

**COMMUNIQUE**

**Visa de prospectus**

**Tunis Information Technology Fund II**

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.  
**Agrément du CMF N° 45-2014 du 17 novembre 2014**

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil du Marché Financier a accordé son visa en date du 17 décembre 2014 au prospectus d'émission du Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée **Tunis Information Technology Fund II**.

« **Tunis Information Technology Fund II** » présente les caractéristiques suivantes :

**RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

**Dénomination :** Tunis Information Technology Fund II  
**Siège social :** 87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis  
**Forme juridique :** Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée  
**Législation applicable :** Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001  
**Montant du fonds :** 50 000 000 dinars divisé en 5 000 parts de 10 000 dinars chacune  
**Date d'agrément :** 17 novembre 2014  
**Promoteurs :** AMEN BANK et la société IMBank Private Equity  
**Gestionnaire :** IMBank Private Equity  
**Dépositaire :** AMEN BANK  
**Distributeur :** IMBank Private Equity

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**SERVICOM**

Siège Social : Immeuble Zemni, 3ème Etage Centre Urbain Nord - 1080 – Tunis

Messieurs les Actionnaires de la société SERVICOM sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 30 Décembre 2014 à partir de 16H à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) sise à Bvd. principal Rue du Lac Turkana. 1053 LES BERGES DU LAC, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Transfert de siège social.
2. Mise à jour des Statuts.

---

2014 - AS - 2003

---

**AVIS DES SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**ESSOUKNA**

Siège Social : 46, Rue Tarek Ibn Zied - Mutuelleville - Tunis

Les Actionnaires de la Société «**ESSOUKNA**» sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Mardi 30 Décembre 2014 à 12 heures, à la Maison de l'Entreprise, Avenue Principale – 1053 Les Berges du Lac – Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire.
2. Mise à jour des articles 19 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 30<sup>bis</sup> - 33 - 36 - 43 - 44 et 51 des statuts de la Société.

---

2014 - AS - 1990

**AVIS DES SOCIETES**

Informations Post AGO

SOCIETE DE PRODUCTION AGRICOLE DE TEBOULBA  
« SOPAT »  
Siège Social : ZONE INDUSTRIELLE – 5080, TEBOULBA

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 13 décembre 2014, la Société de Production Agricole Teboulba « SOPAT » publie, ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

**I- Résolutions adoptées :**

**PREMIERE RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2013 et présentation par le commissaire aux comptes de son rapport général et spécial relatif aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, approuve le rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration relatif audit exercice tel qu'il a été présenté.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers de l'exercice 2013 tels qu'ils ont été présentés.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**TROISIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration et en application des dispositions légales et statutaires, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2013, soit un déficit arrêté après modification comptable de 15 535 086,588 dinars, en résultats reportés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des décisions du Conseil d'Administration sur les conventions visées par le Code des Sociétés Commerciales et entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur lesdites conventions, approuve les décisions prises par le conseil d'administration réuni le 13/11/2014 sans aucune réserve.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

- Suite -

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de l'arrivée à terme des mandats des Sociétés GALLUS et ATD SICAR et de Monsieur Abdelaziz BEN YOUSSEF en leur qualité d'administrateurs et décide de renouveler leur mandat pour une période de trois exercices (2014/2015 et 2016).

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, de ratifier la décision du conseil d'administration de la Société réuni le 08/4/2014 de coopter les membres suivants en qualité de nouveaux Administrateurs (suite à la démission de Messieurs Fethi LAHMAR, Rached LAHMAR et Imed LAHMAR de leurs fonctions d'administrateurs) :

-Monsieur **Kamel BELKHIRIA**.

-La Société **MEDIGRAIN** représentée par Mr Mohamed REKIK, en tant que représentant permanent.

-La Société Les Minoteries des centres et Sahel Réunies (**MCSR**), représentée par Mr Kamel BELKHIRIA, en tant que représentant permanent.

- La Société Les Aliments Composés du Nord (**ACN**) représentée par Mr Abdelmajid ELBOUZIDI, en tant que représentant permanent.

L'Assemblée décide, par ailleurs, la révocation de Monsieur Alexandre HAMADOUCHE de ses fonctions d'Administrateur.

Ainsi, le Conseil d'Administration de la Société SOPAT se trouve composé de membres suivants :

- Monsieur **Kamel BELKHIRIA**,

-La Société **MEDIGRAIN** représentée par Mr Mohamed REKIK, en tant que représentant permanent,

-La Société Les Minoteries des centres et Sahel Réunies (**MCSR**), représentée par Mr Kamel BELKHIRIA, en tant que représentant permanent,

-La Société Les Aliments Composés du Nord (**ACN**) représentée par Mr Abdelmajid ELBOUZIDI, en tant que représentant permanent,

-La Société **GALLUS** représentée par Mr Abdelmajid ELBOUZIDI,

-Monsieur **Abdelaziz BEN YOUSSEF**,

-La Société **ATD SICAR**.

**SEPTIEME RESOLUTION :**

Suite à l'expiration du mandat de Monsieur **Hechemi ABDELWAHED** en sa qualité de Commissaire aux comptes de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner la Société « **ACFI Audit & Consulting** » représentée par Monsieur Hechemi **ABDELWAHED** en tant que Commissaire aux comptes de la Société pour une période de trois exercices (2014,2015 et 2016).

**HUITIEME RESOLUTION :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au porteur du présent procès verbal pour procéder à toutes opérations de dépôt, de publicité et accomplir toutes les formalités de publications légales.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

- Suite -**II - Le Bilan après affectation du résultat comptable****SOPAT SA BILAN** (exprimé en dinars)

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>	<b>31-déc-12 retraité</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
<b>Actifs immobilisé</b>				
Immobilisations incorporelles	3	862 889	862 889	862 889
Amortissements		(397 615)	(344 450)	(344 450)
Immobilisations corporelles	3	36 282 169	36 272 598	36 272 598
Amortissements		(21 034 022)	(19 255 669)	(19 255 669)
Immobilisations financières	4	4 088 521	4 257 585	4 257 585
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>19 801 942</b>	<b>21 792 954</b>	<b>21 792 954</b>
Autres actifs non courants			11 717	11 717
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>19 801 942</b>	<b>21 804 671</b>	<b>21 804 671</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks	5	4 124 592	11 892 752	5 959 621
Clients et comptes rattachés	6	13 881 786	16 999 625	11 730 168
Provisions		(6 727 286)	(4 489 686)	(4 489 686)
		<b>7 154 500</b>	<b>12 509 939</b>	<b>7 240 483</b>
Autres Actifs Courants	7	21 963 381	4 519 281	20 883 275
Provision		(2 818 367)	(2 099 269)	(2 099 269)
		<b>19 145 014</b>	<b>2 420 012</b>	<b>18 784 006</b>
Placements et autres actifs financiers		2 128 810	1 650 667	1 650 667
Provision		(57 073)	(57 073)	(57 073)
		<b>2 071 737</b>	<b>1 593 594</b>	<b>1 593 594</b>
Liquidités et équivalents de liquidités		17 009	118 192	118 192
<b>Total des actifs courants</b>		<b>32 512 852</b>	<b>28 534 489</b>	<b>33 695 896</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>52 314 794</b>	<b>50 339 160</b>	<b>55 500 567</b>

- Suite -**SOPAT SA****BILAN**

(exprimé en dinars)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31-déc-13</b>	<b>31-déc-12</b>	<b>31-déc-12 retraité</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		12 993 750	12 993 750	12 993 750
Réserves		5 141 609	5 141 609	5 141 609
Autres capitaux propres		59 545		
Résultats reportés		(10 723 338)	1 798 704	1 798 704
Modifications comptables	8	(3 641 848)	(628 803)	(3 641 848)
<b>Total des capitaux propres après affectation</b>	<b>9</b>	<b>3 829 718</b>	<b>19 305 260</b>	<b>16 292 215</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>				
Emprunts		3 125 871	4 535 568	4 535 568
<b>Total des passifs courants</b>		<b>3 125 871</b>	<b>4 535 568</b>	<b>4 535 568</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	10	20 173 847	8 576 318	16 803 194
Autres passifs courants	11	9 699 107	4 246 699	4 246 699
Concours bancaires et autres passifs financiers	12	15 486 251	13 675 315	13 622 891
<b>Total des passifs courants</b>		<b>45 359 206</b>	<b>26 498 333</b>	<b>34 672 784</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>48 485 076</b>	<b>31 033 900</b>	<b>39 208 352</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>52 314 794</b>	<b>50 339 160</b>	<b>55 500 567</b>

- Suite -**III - L'état d'évolution des capitaux propres.****Tableau de variation des capitaux propres après affectation du résultat**

Les capitaux propres sont passés de **19 305 260** dinars au 31/12/2012 à **3 829 718** dinars au 31/12/2013. Cette variation est détaillée dans le tableau suivant :

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Subvention d'investiss.	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
<b>Capitaux propres avant affectation du résultat</b>	12 993 750	742 639	4 398 970	59 545	-1 843 144	-12 522 042	3 829 718
Réserve légale							
Dividende							
Résultats reportés					-12 522 042	12 522 042	0
Augmentation de capital							
<b>Capitaux propres après affectation du résultat</b>	12 993 750	742 639	4 398 970	59 545	-14 365 186	0	3 829 718



**AVIS DES SOCIETES**

**AVIS DE TRANSFERT DANS UN NOUVEAU LOCAL DE TOUT OU PARTIE DES ACTIVITES**

**CDC GESTION SA**

Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers  
régie par le Code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96  
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

**Capital Social** : 500 000 dinars, **RC** : n°B01166322013, **MF** : 1313439A/P/M/000

**Adresse** : Résidence Lakéo, 2<sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

Suivant le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société CDC Gestion réunie le 10 Octobre 2014, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1<sup>er</sup> bureau Tunis le 31 Octobre 2014 sous le n° 14811397 quittance n°13859, il a été décidé de transférer le siège social de la Société « **CDC Gestion** » à l'adresse suivante : Résidence Lakéo, 2<sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis.

2014 - AS - 2001

**AVIS DES SOCIETES**

**CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**

**« Emprunt Subordonné BIAT 2014 »**

La Banque Internationale Arabe de Tunisie –BIAT– porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné «**Emprunt Subordonné BIAT 2014**» de **50 000 000 DT** émis sans recours à l'appel public à l'épargne, ouvertes le **20 novembre 2014**, ont été clôturées le **19 décembre 2014**, pour un montant de **50 000 000 DT**.

2014 - AS - 2005

**AVIS DES SOCIETES**

**PUBLICATION D'INFORMATIONS SUR LES PACTES CONCLUS ENTRE LES  
ACTIONNAIRES DE LA BANQUE ZITOUNA**

**1. LES PARTIES AU PACTE**

*A. AL KARAMA HOLDING*

Dénomination sociale : **AL KARAMA HOLDING**  
Forme juridique : Société anonyme  
Adresse du siège social : Rue du Lac d'Annecy- Passage du Lac Malawi, Les Berges du Lac- Tunis

Numéro d'immatriculation au registre de commerce ou l'équivalent dans le pays d'origine pour les personnes morales de droit étranger : B0128702005

*B. LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT*

Dénomination sociale : **LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT**  
Forme juridique : Institution Internationale  
Adresse du siège social : P.O .Box 5925 – Djeddah 21432, Royaume de l'Arabie Saoudite

Numéro d'immatriculation au registre de commerce ou l'équivalent dans le pays d'origine pour les personnes morales de droit étranger : Aucun

**2. MENTION DE LA SOCIETE DONT LES TITRES FONT L'OBJET DU PACTE**

**BANQUE ZITOUNA**, Société anonyme au capital de 88.500.000 dinars composé de 88.500.000 actions d'une valeur nominale d'un (1) dinar chacune, immatriculée au registre de commerce de Tunis sous le n°B24162142009, dont le siège est au 02, boulevard qualité de la Vie, 2015, Le Kram, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Ezzedine KHOJA.

**3. LA DATE DE CONCLUSION DU PACTE, LA DUREE DE SES ENGAGEMENTS ET LE CAS  
ECHEANT LA DATE D'EFFET DU PACTE**

Le pacte a été signé le 28 octobre 2014, il entre en vigueur entre les parties la date de la réalisation de l'augmentation du capital de BANQUE ZITOUNA réservée à la BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT.

- Suite -

**4- LE POURCENTAGE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DETENUS PAR CHACUN DES CONTRACTANTS A LA DATE DE SIGNATURE DU PACTE. POUR LES TITRES CONFERANT UN DROIT DE PARTICIPER AU CAPITAL, LE NOMBRE DE TITRES DETENUS PAR CHACUN DES SIGNATAIRES**

**AL KARAMA HOLDING** : 50.999.980 actions donnant droit au vote des 70.000.000 formant le capital de BANQUE ZITOUNA soit 72.85% du capital social

**La BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT** : Aucune action à la date de signature du Pacte et 18.500.000 actions donnant droit au vote des 88.500.000 formant le capital de BANQUE ZITOUNA après son augmentation, soit 20.904% du capital social (contre 57.627% pour AL KARAMA HOLDING après augmentation du capital)

**5- LA TENEUR DES CONDITIONS PREVUES PAR LE PACTE**

Le pacte d'actionnaire contient notamment un droit d'information et d'audit, un droit de préemption, et des conditions relatives à la gestion de BANQUE ZITOUNA.

**6- INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES**

**7- SIGNATAIRE(S) (nom, prénom et qualité du ou des signataires et date de la signature)**

**Pour AL KARAMA HOLDING :**

Monsieur Mohamed BICHIOU, Directeur Général

**Pour la BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT**

Monsieur Abdul Aziz AL HINAI, Vice-président

**AVIS DES SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE**

*L'OBLIGATION SUBORDONNEE SE CARACTERISE PAR SON RANG DE CREANCE CONTRACTUELLEMENT DEFINI PAR LA CLAUSE DE SUBORDINATION.*

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE  
« Amen Bank Subordonné 2014 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire d'Amen Bank tenue le 19/06/2014 a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 200 millions de dinars et a délégué au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités pratiques des émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Directoire réuni en date du 10/09/2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné de 40.000.000 dinars susceptible d'être portée à 60.000.000 dinars réparti en deux catégories comme suit :

- Tranche de 5 ans au taux de 7,35% et/ou TMM+1,90%.
- Tranche de 7 ans avec 2 ans de franchise au taux de 7,45% et/ou TMM+2,05%.

**Dénomination de l'emprunt :** « Amen Bank Subordonné 2014 »

**Montant :** **40.000.000 dinars**, divisé en **400.000** obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à **60.000.000 dinars**, divisé en **600.000** obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «Amen Bank Subordonné 2014» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation subordonnée payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

**Formes des titres :** Toutes les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

➤ Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,90% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de Février de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N.

- Suite -

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 années de franchise :**

- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,05% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 205 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de Février de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N.

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 7,45% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :** La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Novembre qui est égale à 4,8125%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,7125% pour la catégorie A et de 6,8625% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,90% pour la catégorie A et de 2,05% pour la catégorie B et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :** C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,35% l'an (catégorie A) et de 7,45% (catégorie B) pour le présent emprunt subordonné.

**Durée totale :** Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de vie totale de 5 ans pour la catégorie A et de 7 ans avec deux années de franchise pour la catégorie B.

**Durée de vie moyenne :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour la catégorie A et de 5 années pour la catégorie B.

**Duration (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

**Catégorie A :** La duration pour les obligations à taux fixe est de 2,740 années.

**Catégorie B :** La duration pour les obligations à taux fixe est de 4,301 années.

- Suite -

**Période de souscriptions et de versements :** Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le 29 Décembre 2014 aux guichets d'Amen Bank (siège social et agences).

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis au plus tard le 27 Février 2015. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des obligations subordonnées émises. Au cas où le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas clôturé à la date limite du 27 Février 2015, les souscriptions seront prolongées jusqu'au 27 Mars 2015, tout en maintenant la même date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au 27 Mars 2015, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la Banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de sa date effective de souscription et de libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 27 Février 2015, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse est fixée au 27 Février 2015, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le 27 Février 2020 pour la catégorie A et le 27 Février 2022 pour la catégorie B.

**Paiement :** Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 27 Février de chaque année auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le 27 Février 2016, le premier remboursement du capital de l'emprunt auront lieu le 27 Février 2016 pour la catégorie A et 27 Février 2018 pour la catégorie B.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du 29 Décembre 2014 aux guichets d'Amen Bank, siège social et agences.

**Tenue des comptes en valeurs mobilières :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations subordonnées « Amen Bank Subordonné 2014 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Amen Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

**Notation :** Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Cotation en Bourse :** Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, Amen Bank s'engage à charger « Amen Invest » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** Amen Bank s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « Amen Bank Subordonné 2014 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

- Suite -

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées** : L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles de 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Rang de créance** : En cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 17 décembre 2014 sous le N° 14-012. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

**Maintien de l'emprunt à son rang** : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence sus-visé, aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées** :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

**Nature du titre** : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés de même rang déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

**Qualité de crédit de l'émetteur** : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Suite -

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la Bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé.

Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné** : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le N° 14-0881 en date du 17 décembre 2014, du document de référence « AMEN BANK 2014 » enregistré par le CMF en date du 17 décembre 2014 sous le N° 14-012 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Amen Bank, Av Mohamed V -1002 Tunis- et sur les sites Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et d'Amen Bank [www.amenbank.com.tn](http://www.amenbank.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 d'Amen Bank seront publiés dans le bulletin officiel du CMF et sur son site internet.



## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2014-3 »

#### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 30/05/2014 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a délégué, lors de sa réunion en date du 26/08/2014, à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires totalisant 50MD et ce durant les 4 derniers mois de 2014.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20MD susceptible d'être porté à 40MD aux conditions suivantes :

- Catégorie A : 7,6% sur 5 ans;
- Catégorie B : TMM+2,3% sur 5 ans;
- Catégorie C : 7,80% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

##### Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « ATL 2014-3 » est d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à un montant maximum de 40 millions de dinars divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portées à un maximum de 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt "ATL 2014-3" fera l'objet de d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

##### Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **08/12/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **09/02/2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000DT) dinars soit intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 09/02/2015, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le 09/02/2015, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/03/2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 08/12/2014 auprès de la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

**But de l'émission :**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement de crédit est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, l'ATL a prévu de réaliser des mises en forces de l'ordre de 210MD pendant l'exercice 2014, financés à hauteur de 66MD par des emprunts obligataires déjà émis, ainsi que le présent emprunt et 12,78MD par des crédits bancaires outre les fonds propres de la société.

**CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :**

**Nature, forme et délivrance des titres :**

*Dénomination de l'emprunt :* « ATL 2014-3 »

*Nature des titres :* Titres de créance.

*Forme des titres :* Les obligations seront nominatives.

*Catégorie des titres :* Ordinaire.

*Législation sous laquelle les titres sont créés :* Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous titre 5, chapitre 3: des obligations.

*Modalité et délais de délivrance des titres :* Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligation détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse).

**Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 09/02/2015 seront décomptés et déduits du prix de souscription.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le 09/02/2015, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêts :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, en fonction de la catégorie :

- **Catégorie A d'une durée de 5 ans:**

- Taux fixe: Taux annuel brut de 7,6% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Catégorie B d'une durée de 5 ans:**

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,3% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Février de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N.

- Suite -

- **Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe: Taux annuel brut de 7,8% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le 09/02/2020 pour les catégories A et B et le 09/02/2022 pour la catégorie C.

**Prix de remboursement :** le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paie ment :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 9 Février de chaque année. Pour les catégories A et B, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 09/02/2016. Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le 09/02/2016 et le premier remboursement en capital aura lieu le 09/02/2018.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès de s dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,6% l'an pour la catégorie A et 7,8% pour la catégorie C.

**Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de d'Octobre 2014, qui est égale à 4,7975%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,0975%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,3%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- Durée totale

Les obligations de l'emprunt "ATL 2014-3" sont émises selon les catégories suivantes :

- Une catégorie A sur une durée de **5 ans** ;
- Une catégorie B sur une durée de **5 ans** ;
- Une catégorie C sur une durée de **7 ans dont deux années de grâce**.

- Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les catégories A et B et **5 ans** pour la catégorie C.

- Suite -

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration de l'emprunt obligataire « ATL 2014-3 » est de **2,732 années** pour la catégorie A et de **4,273 années** pour la catégorie C.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de la BNA Capitaux (Agence siège social, Agence La Marsa, Agence Sousse et Agence Sfax) et l'Arab Financial Consultants, intermédiaires en bourse.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 06/11/2014, la note à long terme « BBB (tun) » à l'emprunt obligataire « ATL 2014-3 »

**Notation de la société:**

L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 18/02/2014 les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note long terme : BBB (tun) ; Perspective : Négative
- Note court terme : F3 (tun)
- Risque Souverain en monnaie étrangère : BB-
- Risque Souverain en monnaie étrangère : BB

**Organisation de la représentation des obligataires :**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

- Suite -

## RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2014-3» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

**Marché des titres :** Au 30/06/2014, Il existe 12 emprunts obligataires en cours, émis par l'ATL et cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt «ATL 2014-3» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :** L'Arab Tunisian Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « ATL 2014-3», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :** Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **21/11/2014** sous le n°**14-0875**, du document de référence « ATL 2014 » enregistré auprès du CMF en date du **21/11/2014** sous le n°**14-011** et des indicateurs d'activité de l'ATL relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014, pour placement sollicité après le 20 janvier 2015.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de l'intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – et sur le site Internet du CMF [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2015.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2015. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2014-2 »

### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le 22 mai 2014 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2014 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 25 septembre 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de quinze (15) Millions de Dinars susceptible d'être porté à Vingt (20) Millions de Dinars sur 5 ans.

Le Conseil d'Administration a délégué à la Direction Générale de la Compagnie Internationale de Leasing le pouvoir de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la direction générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Durée : 5 ans ;
- Taux : Fixe à 7,60% brut l'an ;
- Remboursement : annuel constant.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

### RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

**Dénomination de l'emprunt :** «CIL 2014-2 »

**Montant :** 15 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 20 000 000 dinars.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

**Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Forme des obligations :** Les obligations sont nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 7.60% brut par an. Ce taux est calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 7,60% l'an.

**Durée totale :**

Les obligations « CIL 2014-2 » seront émises sur une durée de **5 ans**:

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans**.

**Duration (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,732 Années**.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 janvier 2015** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **30 janvier 2015**, soit la date limite de clôture des souscriptions. Et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30 janvier 2020**.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 janvier** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30 janvier 2016**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30 janvier 2016**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

**Période de souscriptions et de versements :**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **25 novembre 2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **30 janvier 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30 janvier 2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30 janvier 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **22 février 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **25 novembre 2014** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2014-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité souscrite par ce dernier.

**Fiscalité des titres :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Garantie**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière

**Notation de la société :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » est notée '**BBB-(tun)**' à long terme avec perspective d'avenir négative et '**F3 (tun)**' à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 14 mars 2014.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB-(tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du 21 octobre 2014.

**Cotation en bourse :**

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2014-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par la STICODEVAM :**

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2014-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 14-0874 en date du 07 novembre 2014, du document de référence « CIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-010 en date du 07 novembre 2014 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2015.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL », de la Compagnie générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse sis au 16 avenue Jean Jaurès 1001 Tunis e sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité de la CIL relatifs au quatrième trimestre 2014 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20 janvier 2015.



## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération est établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2015.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE FACTORING 2014-1 »

#### Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE FACTORING réunie le **05/05/2014** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 15 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **16/09/2014** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « Tunisie Factoring 2014-1 » d'un montant de 10 millions de dinars, susceptible d'être porté à 15 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2% brut l'an au minimum et TMM+3% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 7% brut l'an au minimum et 8% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- ❖ Taux : 7,60% et/ou TMM+2,50%.
- ❖ Durée : 5 ans

- **Dénomination de l'emprunt** : « TUNISIE FACTORING 2014-1 »
- **Montant** : 10 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximal de 15 000 000 dinars.
- **Nominal** : 100 dinars.
- **Nombre d'obligations à émettre** : 100 000 obligations susceptibles d'être portées à 150 000 obligations; le nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du choix du souscripteur.
- **Forme des obligations** : Les obligations sont nominatives.
- **Prix d'émission** : 100 dinars par obligation, payables à la souscription.
- **Prix de remboursement** : 100 dinars par obligation.
- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15 Janvier 2015** seront décomptés et déduits du prix à partir de la date de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15 Janvier 2015** et ce, même en cas de prorogation à cette date.

- **Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux fixés comme suit 7,60% et/ou TMM+2,50%.
- **Durée** : 5ans
- **Durée de vie moyenne** : 3 ans
- **Duration (taux fixe)** : 2,732 années.
- **Marge actuarielle (taux variable)** : 2,50% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Taux de rendement actuariel (taux fixe)** : 7,60% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Amortissement** : Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année.
- **Souscriptions et versements** : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **17 Novembre 2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en bourse, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble INTEGRA, 1082 Tunis Mahrajène, et des autres intermédiaires en bourse.
- **Clôture des souscriptions** : Les souscriptions seront clôturées sans préavis au plus tard le **15 Janvier 2015**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (15 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Janvier 2015**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15 Janvier 2015**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30 Janvier 2015** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- **Paiement** : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **15 Janvier** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15 Janvier 2016**. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.
- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- **Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations**: L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations «**TUNISIE FACTORING 2014-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la STICODEVAM. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.
- **Garantie** : Le présent emprunt obligataire «**TUNISIE FACTORING 2014-1**» n'est assorti d'aucune garantie particulière.
- **Notation** : La note attribuée par Fitch Ratings à l'emprunt «**TUNISIE FACTORING 2014-1**» est **BBB (tun)** en date du **23/10/2014**.

- Suite -

- **Cotation en Bourse** : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- **Prise en charge par la STICODEVAM** : TUNISIE FACTORING s'engage dès la clôture de l'emprunt « **TUNISIE FACTORING 2014-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- **Mode de représentation des obligataires** : Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **14-0873** en date du **31 Octobre 2014**, du document de référence « Tunisie Factoring 2014 » enregistré par le CMF sous le n° **14-009** en date du **20 Octobre 2014**, ainsi que des indicateurs d'activité de Tunisie Factoring relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 Janvier 2014.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais auprès de TUNISIE FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène, sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et auprès de TUNISIE VALEURS, Integra -Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

Les indicateurs trimestriels seront publiés au Bulletin Officiel du CMF au plus tard le 20 Janvier 2015.

## A V I S

## COURBE DES TAUX DU 24 DECEMBRE 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,998%		
TN0008002933	BTCT 52 SEMAINES 27/01/2015		5,010%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,014%	1 005,351
TN0008002941	BTCT 52 SEMAINES 24/02/2015		5,019%	
TN0008002958	BTCT 52 SEMAINES 24/03/2015		5,029%	
TN0008002974	BTCT 52 SEMAINES 21/04/2015		5,038%	
TN0008003006	BTCT 52 SEMAINES 01/09/2015		5,083%	
TN0008003022	BTCT 52 SEMAINES 29/09/2015		5,092%	
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,097%	999,574
TN0008003030	BTC 52 SEMAINES 27/10/2015		5,102%	
TN0008003048	BTC 52 SEMAINES 24/11/2015		5,111%	
TN0008003055	BTC 52 SEMAINES 22/12/2015	5,121%		
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,219%	1 002,284
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,481%	908,418
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,557%	994,461
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,816%	1 022,880
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	6,046%		979,602
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		6,140%	979,246
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,161%	788,974
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,193%	977,360
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,311%	967,106
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,397%		957,801
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,463%	1 027,294
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,473%	949,534
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"	6,543%		962,629

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	152,965	152,979		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,501	13,502		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,390	1,391		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	37,405	37,408		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,873	50,878		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	167,133	165,297		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	583,969	579,956		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	115,271	114,034		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	125,992	125,514		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	120,190	120,116		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	112,871	112,643		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	96,695	95,881		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	137,328	136,283		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	95,315	94,366		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	103,004	102,698		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 425,596	1 439,813		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 351,698	2 379,429		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	108,934	110,308		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	103,010	104,510		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	129,773	130,994		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 197,044	1 203,454		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	126,706	132,977		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,831	16,296		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 089,910	5 142,565		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	4 944,394	4 995,124		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,271	2,294		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,985	2,000		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,089	1,125		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	108,391	108,404
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	14/04/14	3,727	104,217	103,908	103,920
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	105,910	105,922
32 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	102,641	102,653
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	103,783	103,796
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	106,767	106,776
35 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	104,205	104,218
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	102,914	102,924
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	103,022	103,030
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	105,001	105,010
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	102,044	102,053
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	104,076	104,085
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	104,130	104,141
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	106,587	106,598
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	105,545	105,558
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	103,267	103,276
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	102,545	102,556
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	104,613	104,624
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	102,685	102,698
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	103,622	103,637
49 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	104,817	104,826
50 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	102,557	102,569
51 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	103,523	103,535
52 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	104,878	104,889
53 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	102,294	102,304
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
54 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,520	10,521
55 FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	102,756	102,764
56 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	103,917	103,928

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	101,292	101,373
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	66,678	66,084
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	148,332	148,459
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 486,401	1 488,334
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	113,455	113,008
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	112,915	112,232
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	86,119	85,510
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	17,184	17,133
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	273,907	271,644
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	33,096	32,919
67	STRATEGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 450,910	2 433,175
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	79,775	79,161
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	58,491	58,205
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	101,959	101,346
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	112,292	111,352
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	99,710	98,617
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,442	11,419
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,448	12,377
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	16,115	16,003
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	15,039	14,895
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	13,226	13,119
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	11,679	11,638
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,714	10,711
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,717	10,719
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	127,921	127,413
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	125,128	125,071
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	11,288	11,171
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	111,725	110,401
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	20,514	20,366
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	79,210	78,293
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	82,442	81,420
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	98,315	98,238
89	FCP BIAT-CROISSANCE (1)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	87,926	86,657	85,944
90	FCP BIAT-EQUILIBRE (2)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	-	-	94,496	98,919	98,266
91	FCP BIAT-PRUDENCE (3)	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	104,774	104,593
92	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,472	9,392
93	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	7,508	7,443
94	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	-	107,755	106,598
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	103,088	103,766
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	98,499	100,440
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	137,039	142,711
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	10,223	10,621
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	119,292	124,014
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	119,867	121,304
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	103,477	104,310
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	102,865	104,311
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	174,491	176,520
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	161,977	163,172
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	142,948	143,903
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	11 195,528	11 637,671
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	17,811	18,506
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	130,834	134,693
109	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	101,657	105,952
110	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	84,901	86,629
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	116,279	118,877
112	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 746,164	8 896,739
113	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,772	9,114
114	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	-	100,000	99,887
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,541	8,929
116	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	-	99,897	99,792

(1) initialement dénommé BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

(2) initialement dénommé BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP

(3) initialement dénommé BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
www.cmf.org.tn  
email 1 : cmf@cmf.org.tn  
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ETATS FINANCIERS INTERMEDIARES**

**TELNET HOLDING S.A**

Siège Social : Immeuble ENNOUR - Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

La société TELNET HOLDING S.A publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes : Mr Sleheddine ZAHAF.

## **PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers semestriels de la société « TELNET HOLDING SA », arrêtés au 30 juin 2014 sont établis en respect du système comptable tunisien avec toutes ses normes.

**1. Le bilan :** fournit l'information sur la situation financière de l'entreprise et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations.

Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre les éléments courants et les éléments non courants.

**2. L'état de résultat :** fournit les renseignements sur la performance de la Société.

Les charges et les produits sont présentés selon la méthode autorisée basée sur la provenance et la nature des charges.

**3. L'état de flux de trésorerie :** renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et a dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à présenter ces flux en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report en régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

**4. Les notes aux états financiers :** comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurants aux états financiers ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs.

Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence.



# TELNET HOLDING

IMMEUBLE ENNOUR  
CENTRE URBAIN NORD  
1082 TUNIS

## BILAN

(Exprimé en dinars)

<b>ACTIFS</b>	Note	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
<b>Actifs immobilisés</b>				
Immobilisations incorporelles	1.1	28 872,800	28 872,800	28 872,800
Moins : amortissement		-28 872,800	-28 872,800	-28 872,800
<i>S/Total</i>		0,000	0,000	0,000
Immobilisations corporelles	1.2	1 134 139,407	1 132 957,017	1 133 411,017
Moins : amortissement		-531 349,996	-477 453,613	-505 342,995
<i>S/Total</i>		602 789,411	655 503,404	628 068,022
Immobilisations financières	1.3	13 222 781,820	13 231 961,820	13 228 771,820
Moins : Provisions		0,000	0,000	0,000
<i>S/Total</i>		13 222 781,820	13 231 961,820	13 228 771,820
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>13 825 571,231</b>	<b>13 887 465,224</b>	<b>13 856 839,842</b>
Autres actifs non courants		0,000	81 480,622	0,000
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>13 825 571,231</b>	<b>13 968 945,846</b>	<b>13 856 839,842</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks		0,000	0,000	0,000
Moins : Provisions		0,000	0,000	0,000
<i>S/Total</i>		0,000	0,000	0,000
Clients et comptes rattachés	1.4	1 242 633,515	537 502,186	1 244 376,678
Moins : Provisions		-1 375,600	-1 375,600	-1 375,600
<i>S/Total</i>		1 241 257,915	536 126,586	1 243 001,078
Autres actifs courants	1.5	8 583 952,787	8 459 820,638	4 621 554,455
Placements et autres actifs financiers	1.6	10 741 828,378	1 676 694,742	1 715 780,784
Liquidités et équivalents de liquidités	1.7	182 952,935	56 056,708	278 942,282
<b>Total des actifs courants</b>		<b>20 749 992,015</b>	<b>10 728 698,674</b>	<b>7 859 278,599</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>34 575 563,246</b>	<b>24 697 644,520</b>	<b>21 716 118,441</b>

## TELNET HOLDING

IMMEUBLE ENNOUR

CENTRE URBAIN NORD

1082 TUNIS

### BILAN

(Exprimé en dinars)

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Note</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>30/06/2013</b>	<b>31/12/2013</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2.1</b>			
Capital social		11 028 000,000	11 028 000,000	11 028 000,000
Actions propres		-202 990,680	-198 613,122	-217 245,880
Réserves		5 355 044,418	5 141 236,336	5 141 236,336
Résultats reportés		744 506,311	747 765,324	728 240,432
Réserves pour réinvestissements exonérés		70 000,000	70 000,000	70 000,000
<b>Total des capitaux propres avant résultat</b>		<b>16 994 560,049</b>	<b>16 788 388,538</b>	<b>16 750 230,888</b>
Résultat de l'exercice		4 921 188,900	3 435 891,632	3 547 921,211
<b>Total des capitaux propres après résultat</b>		<b>21 915 748,949</b>	<b>20 224 280,170</b>	<b>20 298 152,099</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>Passifs non courants</b>				
Emprunts		0,000	3 736,677	0,000
Autres passifs financiers		0,000	0,000	0,000
Provisions	2.2	50 000,000	50 000,000	50 000,000
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>50 000,000</b>	<b>53 736,677</b>	<b>50 000,000</b>
<b>Passifs courants</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	2.3	138 166,660	138 457,392	129 289,231
Autres passifs courants	2.4	4 441 964,015	4 267 223,766	1 227 781,162
Concours bancaires et autres passifs financiers	2.5	8 029 683,622	13 946,515	10 895,949
<b>Total des passifs courants</b>		<b>12 609 814,297</b>	<b>4 419 627,673</b>	<b>1 367 966,342</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>12 659 814,297</b>	<b>4 473 364,350</b>	<b>1 417 966,342</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>		<b>34 575 563,246</b>	<b>24 697 644,520</b>	<b>21 716 118,441</b>

## TELNET HOLDING

IMMEUBLE ENNOUR  
CENTRE URBAIN NORD  
1082 TUNIS

### ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

	Note	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Revenus	3.1	1 216 123,414	1 272 338,562	2 514 110,165
Produits des participations	3.2	4 774 616,400	3 389 493,800	3 389 493,800
Autres produits d'exploitation		0,000	0,000	0,000
Subvention d'exploitation		0,000	0,000	0,000
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>5 990 739,814</b>	<b>4 661 832,362</b>	<b>5 903 603,965</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Variation des stocks des produits finis et des encours		0,000	0,000	0,000
Achats d'approvisionnements consommés	3.3	28 056,194	28 831,266	62 567,087
Charges de personnel	3.4	902 556,256	900 177,632	1 680 923,466
Dotations aux amortissements et aux provisions	3.5	26 007,001	108 957,176	218 327,180
Autres charges d'exploitation	3.6	238 137,413	295 984,587	570 388,680
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>1 194 756,864</b>	<b>1 333 950,661</b>	<b>2 532 206,413</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 795 982,950</b>	<b>3 327 881,701</b>	<b>3 371 397,552</b>
Charges financières nettes	3.7	198 594,560	140 515,155	154 156,629
Produits des placements	3.8	373 173,645	273 981,710	405 883,127
Autres gains ordinaires		0,868	6 307,988	11 088,483
Autres pertes ordinaires		3,003	0,012	4 754,022
<b>RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>4 970 559,900</b>	<b>3 467 656,232</b>	<b>3 629 458,511</b>
Impôt sur les bénéfices		49 371,000	31 764,600	81 537,300
<b>RESULTAT NET</b>		<b>4 921 188,900</b>	<b>3 435 891,632</b>	<b>3 547 921,211</b>

**TELNET HOLDING**IMMEUBLE ENNOUR  
CENTRE URBAIN NORD  
1082 TUNIS**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

(Exprimé en dinars )

	Note	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>				
<b>Resultat net</b>		4 921 188,900	3 435 891,632	3 547 921,211
<i>Ajustements pour :</i>				
. Dotation aux amortissements & provisions	4.1	26 007,001	108 957,176	218 327,180
. Variation des stocks		0,000	0,000	0,000
. Variation des créances	4.2	1 743,163	-67 065,531	-773 940,023
. Variation des autres actifs	4.3	-3 967 245,926	-2 707 028,673	1 119 901,468
. Variation des fournisseurs	4.4	8 877,429	16 769,471	8 833,510
. Variation des autres passifs	4.5	250 350,253	117 823,400	75 190,896
. Plus ou moins value de cession				
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>1 240 920,820</b>	<b>905 347,475</b>	<b>4 196 234,242</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>				
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	4.6	-728,390	-4 811,320	-6 497,520
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,000	0,000	0,000
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	4.7	-11 831 100,000	-983 500,000	-1 033 400,000
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	4.8	2 815 890,000	4 769 630,000	4 794 970,000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>-9 015 938,390</b>	<b>3 781 318,680</b>	<b>3 755 072,480</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT</b>				
- Rachat actions propres		4 807,950	-3 894,000	-42 051,650
- Encaissement suite à l'émission d'actions		0,000	0,000	0,000
- Dividendes et autres distributions		-344 567,400	-633 163,000	-3 629 973,100
- Encaissement provenant des emprunts	4.9	10 000 000,000	750 000,000	4 750 000,000
- Remboursement d'emprunts	4.10	-2 007 164,100	-4 756 421,065	-8 763 208,308
- Encaissement de subvention d'équipement		0,000	0,000	0,000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>7 653 076,450</b>	<b>-4 643 478,065</b>	<b>-7 685 233,058</b>
<b>INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES</b>				
		0,000	0,000	0,000
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>		<b>-121 941,120</b>	<b>43 188,090</b>	<b>266 073,664</b>
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	4.11	<b>278 942,282</b>	<b>12 868,618</b>	<b>12 868,618</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	4.12	<b>157 001,162</b>	<b>56 056,708</b>	<b>278 942,282</b>

# TELNET HOLDING SA

IMMEUBLE ENNOUR

1082 TUNIS MAHRAJENE

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 30 JUIN 2014

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				V.C.N AU 30/06/2014
	VALEURS D'ORIGINES AU 31/12/2013	ACQUISITIONS AU 30/06/2014	RECLASEMENT AU 30/06/2014	VALEURS D'ORIGINES AU 30/06/2014	ANTERIEURS	RECLASEMENT SOLDE ANTER. 2014	DOTATIONS 30/06/2014	CUMUL	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>									
Logiciels techniques	23 202,800	-		23 202,800	23 202,800		-	23 202,800	-
Logiciels administratifs	5 670,000	-		5 670,000	5 670,000			5 670,000	-
<i>S/TOTAL 1</i>	<b>28 872,800</b>	<b>-</b>		<b>28 872,800</b>	<b>28 872,800</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>28 872,800</b>	<b>-</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>									
Bâtiment	673 455,498			673 455,498	157 139,616		6 734,555	163 874,171	509 581,327
Installations techniques	2 760,154			2 760,154	2 760,154			2 760,154	-
Agencement & Aménagement du matériel et outillage indus	617,919			617,919	617,919			617,919	-
Matériel de transport	189 396,350			189 396,350	105 947,191		11 822,589	117 769,780	71 626,570
Agencement & Aménagement du matériel de Transport	400,000			400,000	45,918		40,000	85,918	314,082
Agencement Aménagement Installation	52 128,069			52 128,069	46 209,960		370,725	46 580,685	5 547,384
Mobilier Matériel de Bureau	55 329,497	223,390		55 552,887	51 953,101		233,592	52 186,693	3 366,194
Matériel informatique	100 886,925	505,000		101 391,925	91 614,406		961,880	92 576,286	8 815,639
<i>S/TOTAL 2</i>	<b>1 074 974,412</b>	<b>728,390</b>	<b>-</b>	<b>1 075 702,802</b>	<b>456 288,265</b>	<b>-</b>	<b>20 163,341</b>	<b>476 451,606</b>	<b>599 251,196</b>
<b>IMMOBILISATIONS A STATUT JURIDIQUE PARTICULIER</b>									
Matériel de transport	58 436,605			58 436,605	49 054,730		5 843,661	54 898,391	3 538,215
<i>S/TOTAL 3</i>	<b>58 436,605</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>58 436,605</b>	<b>49 054,730</b>	<b>-</b>	<b>5 843,661</b>	<b>54 898,391</b>	<b>3 538,215</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 162 283,817</b>	<b>728,390</b>	<b>-</b>	<b>1 163 012,207</b>	<b>534 215,795</b>	<b>-</b>	<b>26 007,001</b>	<b>560 222,796</b>	<b>602 789,411</b>

**NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS**  
**SITUATION SEMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2014**

**I- PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE**

**1. CONSTITUTION**

La société TELECOM NETWORKS ENGINEERING en abrégé « **TELNET SA** » est une société anonyme constituée le 25 novembre 1994 avec un capital initial de 100.000 Dinars divisé en 10.000 actions nominatives de 10 Dinars chacune entièrement libérées.

Suivant P.V. de l'A.G.E. du 23 Décembre 2010, la dénomination sociale de la société a été modifiée pour prendre le nom de « **TELNET HOLDING SA** » et l'objet social de la société a été modifié de manière à ce qu'elle se transforme en Holding.

**2. AUGMENTATION DE CAPITAL**

Suivant P.V. de l'A.G.E. du 23 Juin 2000, le capital social est augmenté de 900.000 Dinars par incorporation des réserves pour être porté à 1.000.000 Dinars divisé en 100.000 Actions nominatives de 10 Dinars chacune libérées intégralement.

Suivant P.V. de l'A.G.E. du 23 Décembre 2010, il a été décidé de diminuer la valeur nominale des actions pour passer d'une valeur nominale de Dix Dinars (10 TND) à une valeur nominale de Un Dinar (1 TND) par action. Ainsi, le titulaire d'une action ancienne d'un nominal de Dix Dinars Tunisiens est devenu mécaniquement titulaire de Dix (10) actions d'un nominal de Un Dinar (1 TND).

La même AGE a décidé une augmentation du capital de 9.200.000 Dinars pour le porter de 1.000.000 Dinars à 10.200.000 Dinars, et ce, en deux étapes :

- Une augmentation d'un montant de 7.333.300 Dinars dont 7.000.000 Dinars par incorporation de réserves et de 333.300 Dinars par conversion de créances avec une prime d'émission de 2.499.750 Dinars ; Et
- Puis, une augmentation du capital par intégration de la prime d'émission d'un montant de 1.866.700 Dinars.

Suivant P.V. de l'A.G.E. du 12 Mars 2011, il a été décidé une augmentation du capital de 828.000 Dinars en numéraire et une prime d'émission de 3.974.400 dinars pour être porté à 11.028.000 Dinars.

**3. INTRODUCTION EN BOURSE**

La Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis a donné, en date du 18 février 2011, son accord de principe quant à l'admission des actions de TELNET HOLDING SA à son marché principal.

Le Conseil du Marché Financier a délivré, en date du 04 avril 2011, son visa en application de l'article 2 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 sous le numéro 11-0738.

Le montant de l'opération est d'une valeur de 12.006.000 Dinars ; soit une offre à prix ferme de 2.070.000 actions à un prix d'émission de 5,800 Dinars l'action de la manière suivante :

- 828 000 actions nouvelles à titre d'augmentation de capital réservée au public ; Soit un montant de 4.802.400 Dinars ;
- 1 242 000 actions anciennes à titre de cession par les actionnaires ; Soit un montant de 7.203.600 Dinars.

Le 23 mai 2011 : Démarrage de la cotation sur le marché principal de la bourse de Tunis.

## **II- REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers semestriels de la société « **TELNET HOLDING SA** » ont été arrêtés au 30 juin 2014 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

## **III- RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES**

Les états financiers semestriels de la société arrêtés au 30 juin 2014 ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis.

## **IV- LES BASES DE MESURE**

### **1. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après :

Logiciels	33,33 %
-----------	---------

### **2. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

Constructions	2 %
Matériel de transport	20 %
Equipements de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Agencements Aménagements Installations	10 %
Matériel de transport à statut juridique particulier	20 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

### **3. Immobilisations financières**

Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, elles sont évaluées selon la juste valeur. Les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

#### 4. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés comportent les créances des clients locaux, des clients étrangers et les créances douteuses.

Les créances douteuses ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation des créances douteuses.

Les créances en devises sont actualisées au cours de l'arrêté des comptes.

#### 5. Liquidités et équivalents de liquidités/concours bancaires

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

Les opérations en devises ont été converties en dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le cours de la date de l'opération. Les soldes de clôture sont actualisés au cours de l'arrêté des comptes.

#### 6. Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants.

Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

#### 7. Actions propres

Pour les opérations de rachat, elles ont été comptabilisées parmi les capitaux propres sous le compte « actions propres » et présentées en déduction de l'avoir des actionnaires et non parmi les actifs conformément aux dispositions des paragraphes 10 et suivant de la norme comptable NCT 2 « Capitaux Propres ». Les gains ou pertes découlant des opérations de revente sont imputés aux comptes de réserves et non pas au résultat de la période et ce conformément aux paragraphes 12 et 13 de la norme comptable sus-indiquée.

### V- FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

1. Suivant PV du 24 aout 2011, le conseil d'administration a décidé la réalisation d'un programme de rachat et de revente de ses actions propres en bourse. Au cours du premier semestre 2014, la société a acquis 990 actions pour une valeur de 5.473,700 Dinars et elle a revendu 1 835 actions pour une valeur de 10.201,643 Dinars.

2. Emission des billets de trésorerie et obtention de crédit :

- 2.1. La société « **Telnet Holding S.A** » a émis deux billets de trésorerie dont les intérêts sont payables d'avance. Cette opération est autorisée par le conseil d'administration réuni le 31/01/2014 comme suit :



N°	Montant	Souscripteur	Taux d'intérêt	Durée	Période
1	1.000.000 DT	FIDELITY OBLIGATION SICAV	7,75%	60 jours	Du 03 Février au 04 Avril 2014
2*	1.000.000 DT	TUNISIE SICAV	7,50%	60 jours	Du 03 Février au 04 Avril 2014

\* Nantissement de 240.000 actions que détient Mr. Mohamed Frikha dans le capital de la société « **Telnet Holding S.A** » au profit de TUNISIE SICAV.

A l'échéance, suivant autorisation du conseil d'administration réuni le 28/03/2014, ces deux billets de trésorerie ont été renouvelés respectivement conformément aux conditions suivantes :

N°	Montant	Souscripteur	Taux d'intérêt	Durée	Période	Remarques
1	1.000.000 DT	FIDELITY OBLIGATION SICAV	7,80%	90 jours	Du 04 Avril au 03 Juillet 2014	Report d'échéance du 1 <sup>er</sup> billet.
2	1.000.000 DT	TUNISIE SICAV	7,50%	60 jours	Du 08 Avril au 17 Juin 2014	Remplacement du deuxième billet.

**2.2.** La société « **Telnet Holding S.A** » a contracté un crédit de six millions de dinars (6.000.000 DT) auprès de la banque Attijari Bank pour souscrire un billet de trésorerie en faveur de « **Syphax Airlines S.A** » contre le nantissement de 1.230.000 actions que détient Mr Mohamed Frikha dans le capital de « **Telnet Holding S.A** ». Cette opération est autorisée par le conseil d'administration en date du 28 Février 2014.

### **3. Souscription des billets de trésorerie :**

La société « **Telnet Holding S.A** » a souscrit cinq billets de trésorerie émis par la société « **Syphax Airlines S.A** », autorisé par le conseil d'administration dont les intérêts sont payables d'avance, les commissions, charges, frais et intérêts de retard de paiement supportés par la société « **Telnet Holding S.A** » seront refacturés à l'identique à la société « **Syphax Airlines S.A** » et ce conformément aux détails suivant :

N°	Montant	Taux d'intérêt	Durée	Période
1	1.000.000 DT	8,25 %	60 jours	Du 03 Février au 04 Avril 2014
2	1.000.000 DT	8,00 %	60 jours	Du 03 Février au 04 Avril 2014
3	6.000.000 DT	8,00 %	120 jours	Du 10 Mars au 10 Juillet 2014
4	800.000 DT	6,25 %	90 jours	Du 11 Février au 12 Mai 2014
5	200.000 DT	6,25 %	90 jours	Du 03 Avril au 02 Juillet 2014

A l'échéance, suivant autorisation du conseil d'administration réuni le 28/03/2014, trois billets de trésorerie ont été renouvelés respectivement conformément aux conditions suivantes :

N°	Montant	Taux d'intérêt	Durée	Période	Remarques
1	1.000.000 DT	8,30%	90 jours	Du 04 Avril au 03 Juillet 2014	Report d'échéance du 1 <sup>er</sup> billet.
2	1.000.000 DT	8,00%	70 jours	Du 08 Avril au 17 Juin 2014	Remplacement du deuxième billet.
3	800.000 DT	6,25%	120 jours	Du 12 Mai au 08 Septembre 2014	Report d'échéance du troisième billet.

## **VI- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE LA SITUATION**

Au 30 juin 2014, le cours boursier des actions Syphax Airlines est de 6,080 dinars l'action pour une valeur nominale de 5,000 dinars. Au cours du deuxième semestre 2014, le cours boursier desdites actions a enregistré une baisse et affiche un prix de 4,000 dinars au 16 octobre 2014.

En date du 8 octobre 2014, le Conseil d'Administration de la société TELNET HOLDING a autorisé :

- l'octroi d'un crédit d'un million quatre cent dinars (1.400.000 DT) auprès de la filiale TELNET INCORPORATED S.A rémunéré au taux de 7% l'an remboursable sur 14 mensualités constantes à compter du 20 janvier 2015,
- la souscription à un billet de trésorerie d'un montant de deux millions de dinars (2.000.000 DT) émis par la société SYPHAX AIRLINES S.A rémunéré au taux de 7,5% l'an pour une durée de 120 jours, allant du 10 octobre 2014 au 06 février 2015.

## **VII- INFORMATIONS DETAILLEES**

### **1- ACTIFS**

#### **1.1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 30/06/2014</b>	<b>Solde au 30/06/2013</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>
Logiciels Techniques	23 202,800	23 202,800	23 202,800
Logiciels Administratifs	5 670,000	5 670,000	5 670,000
<b>Sous total</b>	<b>28 872,800</b>	<b>28 872,800</b>	<b>28 872,800</b>
Amortissements - Logiciels Techniques	-23 202,800	-23 202,800	-23 202,800
Amortissements - Logiciels Administratifs	-5 670,000	-5 670,000	-5 670,000
<b>Sous total</b>	<b>-28 872,800</b>	<b>-28 872,800</b>	<b>-28 872,800</b>
<b>Total</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>

## 1.2- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Bâtiments	673 455,498	673 455,498	673 455,498
Installations techniques	2 760,154	2 760,154	2 760,154
AAI du matériel et outillage industriel	617,919	617,919	617,919
Matériel de transport de personnes	189 396,350	189 796,350	189 796,350
AAI divers	52 128,069	52 128,069	52 128,069
Agence. et aménage. du matériel de transport	400,000	0,000	0,000
Equipement de bureaux	55 552,887	55 329,497	55 329,497
Matériel informatique	101 391,925	100 432,925	100 886,925
Matériel de transport à statut juridique particulier	58 436,605	58 436,605	58 436,605
<b>Sous total</b>	<b>1 134 139,407</b>	<b>1 132 957,017</b>	<b>1 133 411,017</b>
Amortissements - Bâtiments	-163 874,171	-150 312,807	-157 139,616
Amortissements - Installations techniques	-2 760,154	-2 760,154	-2 760,154
Amortissements - AAI du matériel et outillage	-617,919	-617,919	-617,919
Amortissements - Matériel de transport	-117 769,780	-92 412,357	-105 993,109
Amortissements - AAI divers	-46 580,685	-45 834,157	-46 209,960
Amortissements - AAI. du matériel de transport	-85,918	0,000	0,000
Amortissements - Equipements de bureau	-52 186,712	-51 710,933	-51 953,101
Amortissements - Matériel informatique	-92 576,266	-90 674,267	-91 614,406
Amortissements - Matériel de transport à statut partic	-54 898,391	-43 131,019	-49 054,730
<b>Sous total</b>	<b>-531 349,996</b>	<b>-477 453,613</b>	<b>-505 342,995</b>
<b>Total</b>	<b>602 789,411</b>	<b>655 503,404</b>	<b>628 068,022</b>

## 1.3- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Titres de participation	13 209 011,820	13 209 011,820	13 209 011,820
Prêts au personnel	8 870,000	18 050,000	14 860,000
Dépôts et cautionnements	4 900,000	4 900,000	4 900,000
<b>Total</b>	<b>13 222 781,820</b>	<b>13 231 961,820</b>	<b>13 228 771,820</b>

Les titres de participation se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 30/06/2014</b>	<b>Solde au 30/06/2013</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>
TELNET INC	5 989 470,300	5 989 470,300	5 989 470,300
DATA BOX	2 872 826,120	2 872 826,120	2 872 826,120
TELNET TECHNOLOGIES	1 335 965,400	1 335 965,400	1 335 965,400
PLM SYSTEMS	35 000,000	35 000,000	35 000,000
SGTS	60 000,000	60 000,000	60 000,000
ATC	287 000,000	287 000,000	287 000,000
TELNET ELECTRONICS	245 000,000	245 000,000	245 000,000
SYPHAX AIRLINES	2 500 000,000	2 500 000,000	2 500 000,000
TELNET INNOVATIONS LABS	99 000,000	99 000,000	99 000,000
Versement restant / Titres de participation ATC	-215 250,000	-215 250,000	-215 250,000
<b>Total</b>	<b>13 209 011,820</b>	<b>13 209 011,820</b>	<b>13 209 011,820</b>

#### 1.4- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 30/06/2014</b>	<b>Solde au 30/06/2013</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>
Clients locaux	1 194 640,305	512 374,985	1 213 078,145
Clients étrangers	46 617,610	23 751,601	29 922,933
Clients Douteux	1 375,600	1 375,600	1 375,600
<b>Sous Total</b>	<b>1 242 633,515</b>	<b>537 502,186</b>	<b>1 244 376,678</b>
Provisions	-1 375,600	-1 375,600	-1 375,600
<b>Total</b>	<b>1 241 257,915</b>	<b>536 126,586</b>	<b>1 243 001,078</b>

#### 1.5- AUTRES ACTIFS COURANTS

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 30/06/2014</b>	<b>Solde au 30/06/2013</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>
Fournisseurs d'immob. avances et acomptes	2 500,000	2 500,000	2 500,000
Fournisseurs avances et acomptes	0,000	1 144,554	1 064,554
Etat, Crédit de TVA récupérables	123 208,173	161 502,253	129 919,810
Etat TVA récupérables	340,871	2 829,313	0,000
Produits à recevoir	142 081,687	273 939,917	0,000
Charges constatées d'avance	44 575,417	44 027,126	35 189,281
Débiteurs divers	3 307 193,864	2 861 552,581	3 295 477,142
Produits à recevoir participation	4 644 616,400	4 828 293,000	901 774,400
Ret. à la source/ les Bces effectuées par tiers	317 636,375	277 139,918	253 829,268
Créance sur cession titres de participations	1 800,000	1 800,000	1 800,000
Compte d'attente débiteur	0,000	5 091,976	0,000
<b>Total</b>	<b>8 583 952,787</b>	<b>8 459 820,638</b>	<b>4 621 554,455</b>

## 1.6- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Prêts au personnel à moins d'un an	225 644,742	176 694,742	204 444,742
Éché. à moins d'un an prêt Syphax Airlines	1 500 000,000	1 500 000,000	1 500 000,000
Billets de trésorerie Syphax Airlines	9 000 000,000	0,000	0,000
Actions SICAV	16 183,636	0,000	11 336,042
<b>Total</b>	<b>10 741 828,378</b>	<b>1 676 694,742</b>	<b>1 715 780,784</b>

## 1.7- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
BIAT EURO	13 245,430	11 451,605	13 036,619
ATTIJARI BANK TND	130 147,218	0,000	0,000
BIAT TND	0,000	22 930,063	255 232,924
AMEN BANK	23 757,365	2 010,587	1 126,116
Trésorerie/compte AFC rachat actions	68,761	85,387	34,113
Trésorerie/compte AXIS rachat actions	72,301	0,000	95,149
Caisse en dinars	15 661,860	19 579,066	9 417,361
<b>Total</b>	<b>182 952,935</b>	<b>56 056,708</b>	<b>278 942,282</b>

## 2- CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

### 2.1- CAPITAUX PROPRES

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Capital social	11 028 000,000	11 028 000,000	11 028 000,000
Réserves légales	747 594,418	533 786,336	533 786,336
Résultats reportés	744 506,311	747 765,324	728 240,432
Prime d'émission	4 607 450,000	4 607 450,000	4 607 450,000
Avoir des actionnaires	-202 990,680	-198 613,122	-217 245,880
Réserves pour réinvestissements exonérés	70 000,000	70 000,000	70 000,000
Résultats de l'exercice	4 921 188,900	3 435 891,632	3 547 921,211
<b>Total</b>	<b>21 915 748,949</b>	<b>20 224 280,170</b>	<b>20 298 152,099</b>

Ci-après le tableau de variation des capitaux propres :

Désignation	Capital	Réserves	Résultats reportés	Actions propres	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31/12/2013	11 028 000,000	5 211 236,336	728 240,432	-217 245,880	3 547 921,211	20 298 152,099
Affectation de résultat 2013		213 808,082	25 713,129		-239 521,211	0,000
Dividendes distribués					-3 308 400,000	-3 308 400,000
Actions propres			-9 447,250	14 255,200		4 807,950
Résultat au 30/06/2014					4 921 188,900	4 921 188,900
Situation au 30/06/2014	11 028 000,000	5 425 044,418	744 506,311	-202 990,680	4 921 188,900	21 915 748,949

Le résultat par action du premier semestre 2014 est déterminé comme suit :

Résultat de au 30/06/2014	Nombre d'actions	Résultat par action
4 921 188,900	11 028 000	0,446

## 2.2- PROVISIONS

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Provisions pour risques et charges	50 000,000	50 000,000	50 000,000
<b>Total</b>	<b>50 000,000</b>	<b>50 000,000</b>	<b>50 000,000</b>

## 2.3- FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Fournisseurs locaux	109 107,946	118 668,555	100 887,432
Fournisseurs d'immobilisations	0,000	1 232,200	0,000
Fournisseurs d'exploitation étrangers	29 058,714	18 556,637	28 401,799
<b>Total</b>	<b>138 166,660</b>	<b>138 457,392</b>	<b>129 289,231</b>

## 2.4- AUTRES PASSIFS COURANTS

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Rémunérations dues	72 865,003	69 159,446	9 955,370
Etat impôts et taxes	131 662,747	113 744,512	82 814,208
Actionnaires, dividendes à payer	3 308 400,000	3 341 377,500	344 567,400
CNSS (cotisations)	110 261,137	159 829,148	70 199,439
Charges à payer diverses	621 597,939	487 129,808	550 378,623
Créditeurs divers locaux	174 269,757	95 983,352	169 866,122
Produits financiers constatés d'avance	22 907,432	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>4 441 964,015</b>	<b>4 267 223,766</b>	<b>1 227 781,162</b>

## 2.5- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Echéances à moins d'un an sur emprunts leasing	3 731,849	13 946,515	10 895,949
Billets de trésorerie/compte Syphax Airlines	8 000 000,000	0,000	0,000
BIAT TND	25 951,773	0,000	0,000
<b>Total</b>	<b>8 029 683,622</b>	<b>13 946,515</b>	<b>10 895,949</b>

## 3- ETAT DE RESULTAT

### 3.1- REVENUS

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Etudes et prestations de services locales	92 988,000	73 780,000	161 392,000
Etudes et prestations de services export	1 123 135,414	1 198 558,562	2 352 718,165
<b>Total</b>	<b>1 216 123,414</b>	<b>1 272 338,562</b>	<b>2 514 110,165</b>

### 3.2- PRODUIT DE PARTICIPATION

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Dividendes TELNET INCORPORATED	3 298 394,400	2 085 749,400	2 085 749,400
Dividendes TELNET TECHNOLOGIES	1 009 392,000	1 001 970,000	1 001 970,000
Dividendes DATA BOX	400 680,000	203 774,400	203 774,400
Dividendes PLM SYSTEMS	66 150,000	98 000,000	98 000,000
<b>Total</b>	<b>4 774 616,400</b>	<b>3 389 493,800</b>	<b>3 389 493,800</b>

### 3.3- ACHATS CONSOMMES

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Achats matières et fournitures	6 976,266	5 010,686	11 461,799
Achats équipements et travaux	512,739	469,435	1 571,662
Achats non stockés	6 817,902	7 818,205	49 533,626
Achat carburant	13 749,287	15 532,940	0,000
<b>Total</b>	<b>28 056,194</b>	<b>28 831,266</b>	<b>62 567,087</b>

### 3.4- CHARGES DE PERSONNEL

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Salaires et indemnités représentatives	783 995,364	806 719,821	1 463 109,470
Cotisation de sécurité sociale	118 560,892	93 457,811	217 813,996
<b>Total</b>	<b>902 556,256</b>	<b>900 177,632</b>	<b>1 680 923,466</b>

### 3.5- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Dot. Amort. Immob <sup>o</sup> corp et incorp	26 007,001	29 678,733	57 568,116
Dot. Aux résorptions des charges reportées	0,000	79 278,443	160 759,064
<b>Total</b>	<b>26 007,001</b>	<b>108 957,176</b>	<b>218 327,180</b>

### 3.6- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Charges de copropriété	2 835,995	1 760,416	5 099,695
Location voiture	0,000	2 639,560	2 639,560
Entretiens et réparation	15 731,322	11 848,669	20 123,288
Primes d'assurances	8 037,301	8 132,856	16 392,596
Divers services extérieurs	73 132,643	99 022,359	161 579,593
Rémunérations et honoraires	34 914,631	54 996,976	127 954,400
Publicités, annonces et autres	31 180,288	37 082,928	63 930,875
Dons et Subventions	1 750,000	885,000	11 745,400
Transports	2 718,605	2 951,730	5 857,070
Frais de voyage et de missions	8 579,100	15 907,288	27 516,406
Frais de réception	814,500	682,200	0,000
Frais postaux et de télécommunication	5 699,131	5 733,854	10 265,715
Services bancaires	2 279,990	2 316,578	4 980,338
Charges diverses ordinaires	27 500,000	27 750,000	55 500,000
Impôts et taxes et versements assimilés	22 963,907	24 274,173	56 803,744
<b>Total</b>	<b>238 137,413</b>	<b>295 984,587</b>	<b>570 388,680</b>



### 3.7- CHARGES FINANCIERES NETTES

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Intérêts sur emprunt auprès des sociétés de leasing	367,916	1 249,602	1 936,509
Intérêts des dettes intergroupes	4 247,854	2 347,432	4 311,678
Intérêts des autres dettes	2 453,717	0,000	0,000
Agios débiteurs	3 399,113	1 174,654	6 317,026
Intérêts de retard	0,000	1 694,462	8 339,666
Intérêts emprunt/compte Syphax Airlines	185 548,725	135 308,145	135 308,145
Pertes de change non réalisées	3 885,309	449,489	1 544,546
Gains de change non réalisés	-1 308,074	-1 708,629	-3 600,941
<b>Total</b>	<b>198 594,560</b>	<b>140 515,155</b>	<b>154 156,629</b>

### 3.8- PRODUITS DES PLACEMENTS

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Produits financiers sur prêt Syphax Airlines	367 657,580	269 084,993	396 237,395
Intérêt créance intra groupe	5 231,294	4 854,924	9 276,578
Plus-value SICAV	284,771	41,793	369,154
<b>Total</b>	<b>373 173,645</b>	<b>273 981,710</b>	<b>405 883,127</b>

## 4- ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

### 4.1- Dotations aux Amortissements et Provisions

Désignation	30/06/2014
Dot. Amort Bâtiment	6 734,555
Dot. Amort agencements et installations	370,725
Dot. Amort Mobilier Matériel de Bureau	233,592
Dot. Amort Matériel informatique	961,880
Dot. Amort Matériel de transport	17 706,249
<b>Total</b>	<b>26 007,001</b>

### 4.2- Variation des créances

Désignation	31/12/2013	30/06/2014	Variation
Clients locaux	1 213 078,145	1 194 640,305	18 437,840
Clients étrangers	29 922,933	46 617,610	-16 694,677
Clients douteux locaux	1 375,600	1 375,600	0,000
<b>Total</b>	<b>1 244 376,678</b>	<b>1 242 633,515</b>	<b>1 743,163</b>

#### **4.3- Variation des Autres Actifs Courants**

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>Variation</b>
Etat - Crédit de TVA récupérables	129 919,810	123 208,173	6 711,637
Etat - TVA récupérables	0,000	340,871	-340,871
Etat - Excédent d'impôt à reporter	253 829,268	317 636,375	-63 807,107
Fournisseurs locaux avances et acomptes	1 064,554	0,000	1 064,554
Dividende à recevoir	901 774,400	4 644 616,400	-3 742 842,000
Produit à recevoir	0,000	142 081,687	-142 081,687
Débiteurs divers locaux	3 295 477,142	3 307 193,864	-11 716,722
Charges diverses constatés d'avance	35 189,281	44 575,417	-9 386,136
Créances sur cession de titres de participations	1 800,000	1 800,000	0,000
SANADET SICAV	9 306,576	9 459,988	-153,412
AXIS trésorerie SICAV	2 029,466	6 723,648	-4 694,182
<b>Total</b>	<b>4 630 390,497</b>	<b>8 597 636,423</b>	<b>-3 967 245,926</b>

#### **4.4- Variation des Dettes Fournisseurs**

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>Variation</b>
Fournisseurs d'exploitation locaux	109 107,946	100 887,432	8 220,514
Fournisseurs d'exploitation Etrangers	29 058,714	28 401,799	656,915
<b>Total</b>	<b>138 166,660</b>	<b>129 289,231</b>	<b>8 877,429</b>

#### **4.5- Variation des autres passifs courants**

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>Variation</b>
Etat, Impôts et taxes divers	131 662,747	82 814,208	48 848,539
C.N.S.S- cotisation	110 261,137	70 199,439	40 061,698
Charges à payer-diverses	267 957,881	96 952,399	171 005,482
Charges à payer-personnel	353 640,058	453 426,224	-99 786,166
Personnel -Rémunération dues	72 865,003	9 955,370	62 909,633
Créditeurs divers locaux	174 269,757	169 866,122	4 403,635
Produits constatés d'avance	22 907,432	0,000	22 907,432
<b>Total</b>	<b>1 133 564,015</b>	<b>883 213,762</b>	<b>250 350,253</b>

#### **4.6- Décassements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles**

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2014</b>
Acquisitions de la période	-728,390
Avances fournisseurs d'immobilisations début période	2 500,000
Avances fournisseurs d'immobilisations fin période	-2 500,000
<b>Total</b>	<b>-728,390</b>

**4.7- Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières**

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2014</b>
Octrois prêts au personnel	-31 100,000
Décaissement Billets Trésorerie/compte Syphax	-11 800 000,000
<b>Total</b>	<b>-11 831 100,000</b>

**4.8- Encaissements provenant de la cession des immobilisations financières**

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2014</b>
Encaissement suite au remboursement de prêts	15 890,000
Encaissement Billets Trésorerie/compte Syphax	2 800 000,000
<b>Total</b>	<b>2 815 890,000</b>

**4.9- Encaissement d'emprunts**

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2014</b>
Encaissement Billet Trésorerie/compte Syphax	10 000 000,000
<b>Total</b>	<b>10 000 000,000</b>

**4.10- Remboursement d'emprunts**

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2014</b>
Décaissement crédit leasing	-7 164,100
Remboursement Billets Trésorerie/compte Syphax	-2 000 000,000
<b>Total</b>	<b>-2 007 164,100</b>

**4.11- Trésorerie début de période**

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2013</b>
BIAT EURO	13 036,619
AMEN BANK	1 126,116
CAISSE TND	9 417,361
BIAT TND	255 232,924
TRESORERIE/COMPTE AFC RACHAT ACTIONS	34,113
TRESORERIE/COMPTE AXIS RACHAT TITRES	95,149
<b>Total</b>	<b>278 942,282</b>

**4.12- Trésorerie à la fin de la période**

<b>Désignation</b>	<b>30/06/2014</b>
BIAT TND	-25 951,773
BIAT EURO	13 245,430
ATTIJARI BANK TND	130 147,218
AMEN BANK	23 757,365
TRESORERIE/COMPTE AFC RACHAT ACTIONS	68,761
TRESORERIE/COMPTE AXIS RACHAT TITRES	72,301
CAISSE TND	15 661,860
<b>Total</b>	<b>157 001,162</b>

## 5- INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Parties liées	Solde au 31/12/2013	Achat	Vente	Décaissements	Encaissements	Solde au 30/06/2014
<b>FOURNISSEURS</b>						
Data box	-14 363,760	0,000	0,000	0,000	0,000	-14 363,760
Syphaxe Airlines	-2 546,751	0,000	0,000	2 546,751	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>-16 910,511</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>2 546,751</b>	<b>0,000</b>	<b>-14 363,760</b>
<b>CLIENTS</b>						
Data box	162 082,240	0,000	69 584,640	0,000	68 296,080	163 370,800
Plm Systems	12 886,800	0,000	31 225,200	0,000	27 260,400	16 851,600
Data box France	2 414,425	0,000	3 189,432	0,000	14,480	5 589,377
Telnet Consulting	27 508,508	0,000	15 229,548	0,000	1 709,823	41 028,233
Telnet Electronics	4 461,600	0,000	7 932,000	0,000	8 923,200	3 470,400
Telnet Incorporated	84 440,000	0,000	198 240,000	0,000	181 040,000	101 640,000
Telnet Technologies	949 200,000	0,000	909 300,000	0,000	949 200,000	909 300,000
<b>TOTAL</b>	<b>1 242 993,573</b>	<b>0,000</b>	<b>1 234 700,820</b>	<b>0,000</b>	<b>1 236 443,983</b>	<b>1 241 250,410</b>
<b>DÉBITEURS CRÉDITEURS DIVERS</b>						
Telnet Incorporated	-7 879,864	0,000	0,000	10 000,000	8 000,000	-5 879,864
Telnet Technologies	167 079,954	0,000	694,000	12 000,000	0,000	179 773,954
Telnet Electronics	2 000,000	0,000	0,000	0,000	0,000	2 000,000
Data box	-145 118,865	7 653,100	0,000	2 860,000	0,000	-149 911,965
Plm Systems	-731,278	0,000	0,000	754,000	0,000	22,722
Telnet Innovation LABS	1 360,769	0,000	0,000	6 000,000	7 000,000	360,769
Telnet Consulting	-16 136,115	2 341,813	0,000	0,000	0,000	-18 477,928
SYPHAXE AIRLINES	3 125 036,419	0,000	0,000	0,000	0,000	3 125 036,419
<b>TOTAL</b>	<b>3 125 611,020</b>	<b>9 994,913</b>	<b>694,000</b>	<b>31 614,000</b>	<b>15 000,000</b>	<b>3 132 924,107</b>
<b>PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS</b>						
SYPHAXE AIRLINES	1 500 000,000			11 800 000,000	2 800 000,000	10 500 000,000

## 6- ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 6.1 Engagements financiers

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1- Engagements donnés</b>						
a) garanties personnelles						
• cautionnement	45 450,000	45 450,000				
• aval						
• autres garanties						
b- garanties réelles						
• hypothèques	965 000,000	525 000,000		440 000,000		
• nantissement						
c) effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisées						
e) abandon de créances						
f)...						
<b>Total -1</b>	<b>1 010 450,000</b>	<b>570 450,000</b>	<b>0,000</b>	<b>440 000,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>2- Engagements reçus</b>						
a) garanties personnelles						
• cautionnement						
• aval						
• autres garanties						
b- garanties réelles						
• hypothèques						
• nantissement						
c) effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisées						
e) abandon de créances						
f)...						
<b>Total -2</b>						
<b>3) Engagements réciproques</b>						
• Emprunt obtenu non encore encaissé						
• Crédit consenti non encore versé						
• Opération de portage						
• Crédit documentaire						
• Commande d'immobilisation						
• Commande de longue durée						
• Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
• Etc						
<b>Total -3</b>						

### 6.2 Dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
• Emprunt obligataire			
• Emprunt d'investissement	-		
• Emprunt courant de gestion	665 000,000	509 581,327	
• Autres			

“TELNET HOLDING SA”  
IMMEUBLE ENNOUR CENTRE URBAIN NORD  
1082 – TUNIS MAHRAJENE

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS  
ARRETES AU 30 juin 2014**

*Messieurs les Actionnaires,*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de la société TELNET HOLDING SA, comprenant le bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie arrêtés au 30 juin 2014, ainsi que les notes aux états financiers.

***Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers***

Les états financiers semestriels qui font apparaître un bénéfice net de 4 921 188,900 dinars et un total bilan de 34 575 563,246 dinars, relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend : l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément à la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises, aux lois et réglementations en vigueur ainsi que la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité du commissaire aux comptes***

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur ces états financiers semestriels sur la base de notre examen limité. Nous avons effectué cet examen conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser notre examen limité en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

### ***Fondement de la conclusion avec réserve***

La valeur des titres de participation SYPHAX AIRLINES SA s'élève à 2.500.000 dinars, constituée de 500.000 Actions d'une valeur unitaire de 5 dinars chacune. Au cours du deuxième semestre 2014, le cours boursier desdites actions a enregistré une baisse et affiche un prix de 3,900 dinars au 17 novembre 2014 ; aucune provision n'a été constituée.

En outre, la société TELNET HOLDING SA a avancé des fonds, non assortis de garanties, à la société SYPHAX AIRLINES SA, sous forme de débit de compte, de prêt à court terme et de billets de trésorerie. Ils se détaillent comme suit :

Compte débiteur ( <i>Autres actifs courants</i> )	3 125 036,419
Billets de trésorerie ( <i>Autres actifs financiers</i> )	9 000 000,000
Prêts ( <i>Autres actifs financiers</i> )	1 500 000 000
<b>Total</b>	<b>13 625 036,419</b>

Compte tenu de la situation financière de la société SYPHAX AIRLINES SA, la partie des créances jugée irrécouvrable mérite d'être provisionnée.

### ***Conclusion avec réserve***

Sur la base de notre examen limité, et sous réserves des incidences des points décrits dans le paragraphe « *Fondement de la conclusion avec réserve* », nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers semestriels ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société **TELNET HOLDING SA** arrêtée au 30 juin 2014, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour la période arrêtée à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Observation***

En date du 8 octobre 2014, le Conseil d'Administration de la société TELNET HOLDING a autorisé la souscription à un billet de trésorerie d'un montant de deux millions de dinars (2.000.000 DT), émis par la société SYPHAX AIRLINES S.A rémunéré au taux de 7,5% l'an pour une durée de 120 jours, allant du 10 octobre 2014 au 06 février 2015.

A la demande du Conseil du Marché Financier, la cotation du titre « SYPHAX AIRLINES » a été suspendue à partir du mardi 18 novembre 2014 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

***Fait à Tunis, le 25 Novembre 2014***

**Le Commissaire Aux Comptes**  
**Sleheddine ZAHAF**



**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONSOLIDES**

**TELNET HOLDING S.A**

Siège Social : Immeuble ENNOUR - Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

La société TELNET HOLDING S.A, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires consolidés arrêtés au 30 juin 2014 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes : Mr Sleheddine ZAHAF.

## GROUPE "TELNET HOLDING"

IMMEUBLE ENNOUR

CENTRE URBAIN NORD

1082 TUNIS

### BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

#### ACTIFS

ACTIFS NON COURANTS	Note	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<b>Actifs immobilisés</b>				
Ecart d'acquisition		2 236 299,042	2 374 137,464	2 305 218,254
Immobilisations incorporelles	1	598 738,893	416 878,788	598 149,713
Moins : amortissement		<u>-435 633,368</u>	<u>-360 112,924</u>	<u>-392 434,715</u>
<i>S/Total</i>		163 105,525	56 765,864	205 714,998
Immobilisations corporelles	1	20 757 342,465	20 268 327,800	20 480 825,633
Moins : amortissement		<u>-7 521 538,941</u>	<u>-6 399 483,435</u>	<u>-6 974 435,451</u>
<i>S/Total</i>		13 235 803,524	13 868 844,365	13 506 390,182
Titres mis en équivalences	2	10 263,111	30 391,838	78 850,245
Immobilisations financières	3	2 727 627,695	2 740 310,420	2 726 847,618
Moins : Provisions		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<i>S/Total</i>		2 727 627,695	2 740 310,420	2 726 847,618
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>18 373 098,897</b>	<b>19 070 449,951</b>	<b>18 823 021,297</b>
Autres actifs non courants	4	0,000	101 373,928	0,000
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>18 373 098,897</b>	<b>19 171 823,879</b>	<b>18 823 021,297</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>				
Stocks	5	3 616 890,546	2 324 046,466	2 947 233,840
Moins : Provisions		<u>-11 205,445</u>	<u>-11 205,445</u>	<u>-11 205,445</u>
<i>S/Total</i>		3 605 685,101	2 312 841,021	2 936 028,395
Clients et comptes rattachés	6	12 984 304,079	14 017 806,010	13 411 011,138
Moins : Provisions		<u>-404 333,285</u>	<u>-319 984,852</u>	<u>-404 333,285</u>
<i>S/Total</i>		12 579 970,794	13 697 821,158	13 006 677,853
Autres actifs courants	7	11 788 149,696	8 857 061,934	10 581 261,075
Placements et autres actifs financiers	8	10 837 123,306	1 748 398,001	1 824 318,296
Liquidités et équivalents de liquidités	9	3 272 946,730	4 377 186,800	3 577 740,887
<b>Total des actifs courants</b>		<b>42 083 875,627</b>	<b>30 993 308,914</b>	<b>31 926 026,506</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>60 456 974,524</b>	<b>50 165 132,793</b>	<b>50 749 047,802</b>

## **GROUPE "TELNET HOLDING"**

IMMEUBLE ENNOUR  
CENTRE URBAIN NORD  
1082 TUNIS

### **BILAN CONSOLIDE**

(Exprimé en dinars)

#### **CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

	Note	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital social		11 028 000,000	11 028 000,000	11 028 000,000
Actions propres		-202 990,680	-198 613,122	-217 245,880
Réserves consolidés		19 235 974,369	16 341 292,606	16 550 312,606
Autres capitaux propres		8 338,494	22 790,457	10 351,279
<b>Total des capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice</b>		<b>30 069 322,183</b>	<b>27 193 469,941</b>	<b>27 371 418,005</b>
Résultat de l'exercice consolidé		2 836 369,730	2 666 108,265	5 932 523,437
<b>Total des capitaux propres consolidés avant affectation</b>	<b>10</b>	<b>32 905 691,913</b>	<b>29 859 578,206</b>	<b>33 303 941,442</b>
<b>INTERETS DES MINORITAIRES</b>				
Réserves des minoritaires		287 083,161	277 578,034	284 173,828
Résultat des minoritaires		49 358,057	52 424,569	77 315,206
<b>Total des minoritaires</b>	<b>11</b>	<b>336 441,218</b>	<b>330 002,603</b>	<b>361 489,034</b>
<b>PASSIFS</b>				
<b>Passifs non courants</b>				
Emprunts	<b>12</b>	1 896 143,449	2 471 552,442	2 151 139,174
Provisions	<b>13</b>	765 404,653	826 926,118	763 112,380
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>2 661 548,102</b>	<b>3 298 478,560</b>	<b>2 914 251,554</b>
<b>Passifs courants</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>14</b>	2 305 870,336	2 638 368,993	3 174 169,847
Autres passifs courants	<b>15</b>	13 229 939,293	12 024 363,862	8 810 034,652
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>16</b>	9 017 483,662	2 014 340,570	2 185 161,273
<b>Total des passifs courants</b>		<b>24 553 293,291</b>	<b>16 677 073,424</b>	<b>14 169 365,772</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>27 214 841,393</b>	<b>19 975 551,985</b>	<b>17 083 617,326</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>		<b>60 456 974,524</b>	<b>50 165 132,793</b>	<b>50 749 047,802</b>

## GRUPE "TELNET HOLDING"

IMMEUBLE ENNOUR  
CENTRE URBAIN NORD  
1082 TUNIS

### ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	Note	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Revenus	1	21 251 483,151	18 231 942,371	40 051 735,417
Production immobilisée		0,000	0,000	179 542,337
Autres produits d'exploitation		70 915,630	74 459,701	157 813,978
Subvention d'exploitation		0,000	0,000	0,000
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>21 322 398,781</b>	<b>18 306 402,072</b>	<b>40 389 091,732</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Variation des stocks des produits finis et des encours	2	-442 134,905	-1 494 527,908	-2 167 950,384
Achats d'approvisionnements consommés	3	2 477 071,947	1 987 457,481	5 845 825,440
Charges de personnel	4	11 152 423,747	10 389 099,407	20 981 271,727
Dotations aux amortissements et aux provisions	5	649 525,398	990 531,319	1 781 928,866
Autres charges d'exploitation	6	4 105 531,235	3 910 760,721	7 842 853,698
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>17 942 417,422</b>	<b>15 783 321,020</b>	<b>34 283 929,347</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 379 981,359</b>	<b>2 523 081,052</b>	<b>6 105 162,385</b>
<b>RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>				
Charges financières nettes	7	496 017,147	23 323,473	293 791,551
Produits des placements	8	460 702,078	269 158,964	474 325,800
Autres gains ordinaires	9	34,844	27 417,177	57 843,966
Autres pertes ordinaires	10	16 487,738	2 138,488	107 937,327
Quote-part des titres mis en équivalence	11	-70 979,294	-21 311,163	-26 293,107
<b>RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</b>		<b>3 257 234,102</b>	<b>2 772 884,069</b>	<b>6 209 310,166</b>
Impôt sur les bénéfices	12	371 506,315	54 351,235	199 471,523
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>2 885 727,787</b>	<b>2 718 532,834</b>	<b>6 009 838,643</b>
Quote part des intérêts minoritaires		49 358,057	52 424,569	77 315,206
<b>RESULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>2 836 369,730</b>	<b>2 666 108,265</b>	<b>5 932 523,437</b>

**GROUPE "TELNET HOLDING"**

IMMEUBLE ENNOUR  
CENTRE URBAIN NORD  
1082 TUNIS

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**

(Exprimé en dinars )

	Note	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</b>				
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		2 885 727,787	2 718 532,834	6 009 838,643
<i>Ajustements pour :</i>				
. Dotation aux amortissements & provisions groupe	1	649 525,398	990 531,319	1 781 928,866
. Variation des stocks	2	-669 656,706	-1 472 932,241	-2 096 119,615
. Variation des créances	3	426 707,059	435 287,010	1 042 081,882
. Variation des autres actifs	4	-1 222 221,631	-3 424 559,612	-5 168 917,694
. Variation des fournisseurs	5	-918 464,784	175 605,194	674 775,713
. Variation des autres passifs	6	1 399 782,096	1 992 320,973	1 843 225,512
. Quote-part subvention inscrite au compte résultat		-2 012,785	-16 107,260	-28 546,438
. Plus value de cession				
. Quote-part dans le résultat des sociétés mis en équivalence		70 979,294	21 311,163	26 293,107
. Ecart de conversion	7	88 144,295	238 697,526	504 048,198
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>		<b>2 708 510,024</b>	<b>1 658 686,906</b>	<b>4 588 608,174</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>				
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	8	-123 265,439	-734 320,194	-1 101 024,620
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,000	0,000	0,000
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	9	-11 899 030,000	-971 800,000	-1 165 040,868
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	10	2 869 785,000	4 807 310,000	4 889 340,000
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>		<b>-9 152 510,439</b>	<b>3 101 189,804</b>	<b>2 623 274,512</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT</b>				
- Rachat actions propres		4 807,950	-3 894,000	-42 051,650
- Encaissement suite à l'émission d'actions		0,000	1 000,000	1 000,000
- Dividendes et autres distributions	11	-364 567,400	-674 642,400	-3 739 077,500
- Encaissement provenant des emprunts	12	10 643 900,000	2 835 000,000	9 483 429,067
- Remboursement d'emprunts	13	-4 195 831,519	-7 242 174,105	-13 944 533,608
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>6 088 309,031</b>	<b>-5 084 710,505</b>	<b>-8 241 233,691</b>
<b>INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET ÉQUIVALENT DE LIQUIDITES</b>				
		0,000	0,000	0,000
<b>VARIATION DE TRÉSORERIE</b>	14	<b>-355 691,384</b>	<b>-324 833,795</b>	<b>-1 029 351,005</b>
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		<b>3 271 423,737</b>	<b>4 300 774,742</b>	<b>4 300 774,742</b>
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		<b>2 915 732,353</b>	<b>3 975 940,947</b>	<b>3 271 423,737</b>

**NOTES RELATIVES AUX  
ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES  
ARRETES AU 30 JUIN 2014**

**I- PRESENTATION DU GROUPE**

En vertu des dispositions de l'article 461 du code des sociétés commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Selon les dispositions combinées du code des sociétés commerciales et de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, la société TELNET HOLDING, qui est la société mère, est tenue de présenter des états financiers consolidés du groupe, où elle exerce un contrôle de droit ou de fait sur les sociétés qui le composent.

Le groupe TELNET HOLDING est composé, au 30 Juin 2014, de quatorze sociétés :

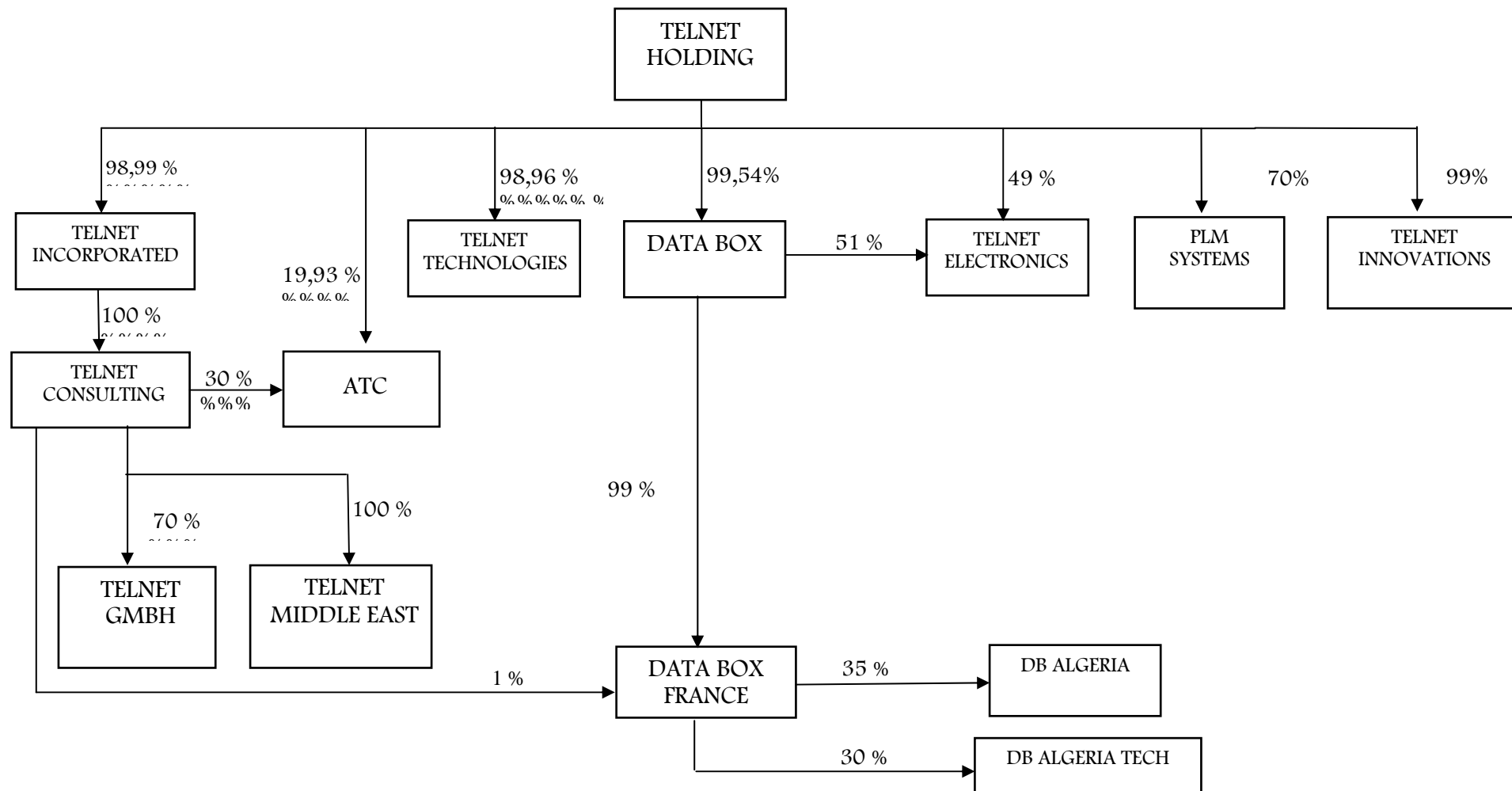
- « TELNET HOLDING » (SA) : société mère ;
- « DATA BOX » (SA) : société filiale ;
- « DATA BOX France » (SARL) : société filiale de droit français ;
- « TELNET INCORPORATED » (SA) : société filiale ;
- « TELNET TECHNOLOGIES » (SA) : société filiale ;
- « PLM SYSTEMS » (SARL) : société filiale ;
- « TELNET CONSULTING » (SAS) : société filiale de droit français ;
- « TELNET ELECTRONICS » (SARL) : société filiale ;
- « TELNET GMBH » : société filiale de droit allemand ;
- « TELNET MIDDLE EAST » : société filiale de droit EAU ;
- « TELNET INNOVATIONS » : société filiale ;
- « DB ALGERIA » : société associée de droit algérien ;
- « DB ALGERIA TECH » : société associée de droit algérien ;
- « ALTRAN TELNET CORPORATION » (SA non résidente) : coentreprise.

La société Syphax Airlines SA n'a pas été prise en compte dans le périmètre de consolidation vu que le pourcentage de contrôle est de 9% (Inférieur à 20%). En outre, la participation est acquise et détenue dans l'unique perspective d'une cession ultérieure dans un avenir proche.

**II- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente comme suit au 30 Juin 2014 :

# ORGANIGRAMME DU GROUPE TELNET HOLDING



La liste des sociétés consolidées se présente comme suit :

Sociétés	% de contrôle			% d'intérêt	Mode d'intégration
	% direct	% Indirect	Total		
TELNET HOLDING	100,00%	0,00%	100,00%	100,00%	Intégration globale
TELNET INCORPORATED	98,99%	0,00%	98,99%	98,99%	Intégration globale
DATA BOX	99,54%	0,00%	99,54%	99,54%	Intégration globale
DATA BOX France	0,00%	100,00%	100,00%	99,53%	Intégration globale
TELNET TECHNOLOGIES	98,96%	0,00%	98,96%	98,96%	Intégration globale
TELNET CONSULTING	0,00%	100,00%	100,00%	98,99%	Intégration globale
TELNET ELECTRONICS	49,00%	51,00%	100,00%	99,77%	Intégration globale
PLM SYSTEMS	70,00%	0,00%	70,00%	70,00%	Intégration globale
ATC	19,93%	30,00%	49,93%	49,63%	Intégration proportionnelle
TELNET GMBH	0,00%	70,00%	70,00%	69,29%	Intégration globale
TELNET MIDDLE EAST	0,00%	100,00%	100,00%	98,99%	Intégration globale
TELNET INNOVATIONS LABS	99,00%	0,00%	99,00%	99,00%	Intégration globale
DB ALGERIA TECH	0,00%	30,00%	30,00%	29,86%	Mise en équivalence
DB ALGERIA	0,00%	35,00%	35,00%	34,84%	Mise en équivalence

### **III- REFERENTIEL COMPTABLE**

Les états financiers intermédiaires consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels audités des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable des dites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

### **IV- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Les sociétés « TELNET INC », « DATA BOX », « DATA BOX FRANCE », « TELNET TECHNOLOGIES », « TELNET CONSULTING », « TELNET ELECTRONICS », « PLM SYSTEMS », « TELNET MIDDLE EAST », « TELNET INNOVATIONS » et « TELNET GMBH » ont été consolidées par intégration globale.

La société « ALTRAN TELNET CORPORATION – ATC » a été consolidée par la méthode d'intégration proportionnelle.

Les sociétés « DB ALGERIA » et « DB ALGERIA TECH » ont été consolidées par la méthode de mise en équivalence.



La méthode de la mise en équivalence est une méthode de comptabilisation selon laquelle la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans les capitaux propres de l'entreprise détenue. L'état de résultat reflète la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue.

Toutefois, si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de l'investisseur dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, l'investisseur cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. (Cas de la société DB ALGERIA TECH)

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- La conversion des comptes des établissements étrangers ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

Le principe du caractère significatif a été adopté durant les différentes étapes du processus de consolidation.

### **1) L'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels**

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concerné principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation de ces comptes ;
- L'homogénéisation des méthodes d'amortissements du matériel informatique et du mobilier et matériel de bureau ;
- L'activation des contrats de leasing conclus par les sociétés consolidés ;
- L'impact de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

## **2) La conversion des comptes des filiales étrangères**

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des filiales étrangères « DATA BOX FRANCE », « TELNET CONSULTING », « TELNET GMBH » et « TELNET MIDDLE EAST », est effectuée après retraitements d'homogénéisation.

L'approche de conversion prévue par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

A cet effet, les éléments de l'état de résultats ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen annuel, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

Toutes les différences de change en résultant sont imputées aux capitaux propres.

## **3) L'intégration des comptes**

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe.

Pour la société « ATC » contrôlée conjointement avec le groupe « ALTRAN », l'intégration est faite proportionnellement au prorata du pourcentage de détention de la société consolidante, sans tenir compte de la fraction des intérêts minoritaires.

## **4) L'élimination des comptes réciproques**

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part. (L'obligation d'éliminer ces opérations réciproques est énoncée par le §14 de la norme comptable 35 relative aux états financiers consolidés).

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes comme les frais du siège, les charges de personnel commun, quote-part dans les honoraires de consultants...

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, ainsi que les dividendes intragroupe.

### 5) Détermination de l'écart de première consolidation

La date d'entrée en périmètre de consolidation conditionne la prise en compte des données comptables de l'entreprise concernée. L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

Selon la NCT 38, lorsque l'acquisition (c'est à dire la prise de contrôle) résulte d'achats successifs de titres, une différence de première consolidation est déterminée pour chacune des transactions significatives, prises individuellement. Le coût d'acquisition est alors comparé à la part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de cette transaction.

L'écart de première consolidation a été déterminé de la manière suivante pour chaque société concernée :

- **DATA BOX**

A la date de création (01/07/1996) de la société « DATA BOX », le pourcentage de contrôle de « TELNET HOLDING » était de 99 %. A cette date, aucun écart de consolidation n'est dégagé.

#### *Première variation du périmètre de consolidation*

Suite à l'augmentation du capital réalisée en novembre 1997, il y a eu une dilution du pourcentage d'intérêt de la société « TELNET HOLDING » dans la société « DATA BOX » qui est passé de 99% à 79,60% sans changer la méthode de consolidation. Ainsi, un écart d'acquisition négatif a été déterminé comme suit :

Coût d'acquisition des titres "DATA BOX"	SNC à l'acquisition (24/11/1997)	Quote-part	Ecart d'acquisition négatif
39.800,000	57.909,087	46.095,634	(6.295,634)
<i>a</i>	<i>b</i>	<i>c = 79,6% b</i>	<i>d = a-c</i>

L'augmentation de capital en question est réalisée en numéraire pour un montant de 30.000 Dinars, dont 20.000 Dinars souscrite par la société « TELNET HOLDING ».

Le résultat réalisé par la société « DATA BOX » durant les onze premiers mois de l'exercice 1997 a été déterminé proportionnellement au résultat net réalisé au 31 décembre 1997.

Cet écart d'acquisition (négatif) doit être amorti selon les dispositions de la norme NCT 38 relative aux regroupements d'entreprises qui dispose que dans la mesure où le goodwill négatif ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures identifiables attendues pouvant être évaluées de manière fiable à la date d'acquisition, il doit être comptabilisé en produit dans l'état de résultat, de la manière suivante :

- (a) Le montant du goodwill négatif n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systématique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis ; et
- (b) Le montant du goodwill négatif excédant les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé immédiatement en produits.

La société a amorti en totalité l'écart d'acquisition déterminé pour un montant de 6.295,634 Dinars. Cet écart, non significatif, a été imputé directement en résultat reporté.

#### *Deuxième variation du périmètre de consolidation*

Suite à l'acte de cession de parts sociales conclu le 15/12/2010, la société « TELNET HOLDING » a acquis 20% du capital de la société « DATA BOX ». L'opération a dégagé un écart d'évaluation et un écart d'acquisition (Goodwill) déterminés comme suit :

Juste Valeur Construction selon rapport d'expertise	563 700,000
Valeur comptable nette (Construction)	426 519,424
Plus-value latente sur construction	137 180,576
Passif d'impôts différé / Plus-value construction	-41 154,173
Quote-part Plus-value latente sur construction (20%)	27 436,115
Quote-part Passif d'impôts différé (20%)	-8 230,835
<b>Ecart d'évaluation</b>	<b>19 205,280</b>

Coût d'acquisition des titres " DATA BOX "	2 833 050,000
SNC retraité à la date d'acquisition (15/12/2010)	2 785 381,328
Quote-part dans les capitaux propres (20%)	557 076,266
Ecart de première consolidation	2 275 973,734
Ecart d'évaluation	19 205,280
<b>Ecart d'acquisition (Goodwill)</b>	<b>2 256 768,454</b>

La situation nette comptable a été déterminée après les retraitements d'homogénéisations et d'éliminations. Le résultat réalisé par la société « DATA BOX » durant les onze premiers mois et demi de l'exercice 2010 a été déterminé proportionnellement au résultat net réalisé au 31 décembre 2010.

Cet écart d'acquisition positif (Goodwill) doit être amorti, selon les dispositions de la norme NCT 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale. Ainsi, la société a amorti l'écart d'acquisition déterminé pour un montant de 2 256 768,454 Dinars sur une durée de vingt ans.

- **TELNET ELECTRONICS**

A la date de création (11/06/2009) de la société « TELNET ELECTRONICS », la participation de « TELNET HOLDING » était de 49 %.

Suite à l'acte de cession de parts sociales conclu le 06/08/2009, la société « DATA BOX » a acquis 51% du capital de la société « TELNET ELECTRONICS » auprès de l'associé majoritaire. Ainsi, un écart d'acquisition positif (Goodwill) a été déterminé comme suit :

Coût d'acquisition des titres TELNET ELECTRONICS	SNC à l'acquisition (6/08/2009)	Quote-part	Ecart d'acquisition positif
755.000,000 <i>a</i>	500.000,000 <i>b</i>	255.000,000 <i>c = 51% b</i>	500.000,000 <i>d = a-c</i>

Le pourcentage de contrôle de la société « TELNET HOLDING » dans la société « TELNET ELECTRONICS » est passé de 49% à 100%. Ainsi, la société « TELNET ELECTRONICS » est devenue une filiale du groupe « TELNET HOLDING » et a été consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Cet écart d'acquisition positif (Goodwill) doit être amorti, selon les dispositions de la norme NCT 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale.

Ainsi, la société a amorti l'écart d'acquisition déterminé pour un montant de 500.000,000 Dinars sur une durée de vingt ans.

- **Les autres sociétés consolidées**

Pour les autres sociétés consolidées, aucun écart d'acquisition n'a été constaté, puisque le prix d'acquisition des titres correspondait parfaitement à sa quote-part dans la situation nette de chaque société du groupe, le jour d'acquisition.

## 6) Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de « TELNET HOLDING » dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participations y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition, il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

## V- FAITS MARQUANTS

La société mère TELNET HOLDING S.A a contracté un crédit de six millions de dinars (6.000.000 DT) auprès de la banque Attijari Bank pour souscrire un billet de trésorerie en faveur de SYPHAX AIRLINES S.A, contre le nantissement de 1.230.000 actions que détient Mr Mohamed Frikha dans le capital de « **Telnet Holding S.A** ».

En outre, la société mère TELNET HOLDING S.A a souscrit à quatre billets de trésorerie d'un total de trois millions de dinars (3.000.000 DT) émis par la société SYPHAX AIRLINES S.A, dont les intérêts sont payables d'avance, les commissions, charges, frais et intérêts de retard de paiement supportés par la société TELNET HOLDING S.A seront refacturés à l'identique à la société SYPHAX AIRLINES S.A.

## VI- EVENEMENT POSTERIEUR A LA DATE DE LA SITUATION

En date du 8 octobre 2014, le Conseil d'Administration de la société mère TELNET HOLDING a autorisé la souscription à un billet de trésorerie d'un montant de deux millions de dinars (2.000.000 DT) émis par la société SYPHAX AIRLINES S.A rémunéré au taux de 7,5% l'an pour une durée de 120 jours, allant du 10 octobre 2014 au 06 février 2015.

Au 30 juin 2014, le cours boursier des actions Syphax Airlines est de 6,080 dinars l'action pour une valeur nominale de 5,000 dinars. Au cours du deuxième semestre 2014, le cours boursier desdites actions a enregistré une baisse importante et affiche un prix de 4,000 dinars au 16 octobre 2014.

## VII- NOTES RELATIVES AU BILAN

### 1) Immobilisations incorporelles et corporelles

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Goodwill / Titres TELNET ELECTRONICS	379 166,666	404 166,666	391 666,667
Goodwill / Titres DATA BOX	1 857 132,376	1 969 970,798	1 913 551,587
<b>Sous total</b>	<b>2 236 299,042</b>	<b>2 374 137,464</b>	<b>2 305 218,254</b>
Logiciels	598 738,893	416 878,788	598 149,713
Amortissements (-)	-435 633,368	-360 112,924	-392 434,715
<b>Sous total</b>	<b>163 105,525</b>	<b>56 765,864</b>	<b>205 714,998</b>
Terrain	2 843 372,231	2 843 372,231	2 843 372,231
Construction	6 702 698,972	6 699 873,672	6 702 698,972
AAI, matériels et outillage	4 721 874,001	4 634 145,744	4 638 272,354
Matériel informatique	3 160 368,219	2 965 820,274	3 089 772,495
Matériel de transport	907 931,011	821 478,035	821 478,035
Equipement de bureau	2 421 098,032	2 300 812,544	2 385 231,546
Immobilisations encours	0,000	2 825,300	0,000
Amortissements (-)	-7 521 538,941	-6 399 483,435	-6 974 435,451
<b>Sous total</b>	<b>13 235 803,524</b>	<b>13 868 844,365</b>	<b>13 506 390,182</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 635 208,091</b>	<b>16 299 747,693</b>	<b>16 017 323,434</b>

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la base des taux suivants :

Goodwill .....	5 %
Logiciels .....	33 %
Constructions .....	2 %
Matériel et outillage .....	10 %
Matériel de transport.....	20 %
Equipements de bureau.....	10 %
Agencements aménagements et installations.....	10 %
Matériel informatique .....	15 %

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

**GROUPE "TELNET HOLDING"**

IMMEUBLE ENNOUR  
CENTRE URBAIN NORD  
1082 TUNIS

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 30 JUIN 2014**

DESIGNATION	VALEURS BRUTES			AMORTISSEMENTS			V.C.N AU 30/06/2014
	SOLDE AU 31/12/2013	Variation	SOLDE AU 30/06/2014	Antérieurs	Variation	Cumul	
<b>Ecart d'acquisition</b>							
Goodwill	2 756 768,454	0,000	2 756 768,454	451 550,200	68 919,212	520 469,412	2 236 299,042
<i>sous total</i>	<b>2 756 768,454</b>	<b>0,000</b>	<b>2 756 768,454</b>	<b>451 550,200</b>	<b>68 919,212</b>	<b>520 469,412</b>	<b>2 236 299,042</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Logiciels	598 149,713	589,180	598 738,893	392 434,715	43 198,653	435 633,368	163 105,525
<i>sous total</i>	<b>598 149,713</b>	<b>589,180</b>	<b>598 738,893</b>	<b>392 434,715</b>	<b>43 198,653</b>	<b>435 633,368</b>	<b>163 105,525</b>
<b>Immobilisation corporelles</b>							
Terrain	2 843 372,231	0,000	2 843 372,231	0,000	0,000	0,000	2 843 372,231
Construction	6 702 698,972	0,000	6 702 698,972	842 366,411	66 998,736	909 365,147	5 793 333,825
AAI, matériel et outillage	4 638 272,354	83 601,647	4 721 874,001	2 046 113,172	226 488,428	2 272 601,600	2 449 272,401
Matériel informatique	3 089 772,495	70 595,724	3 160 368,219	2 269 647,474	98 287,744	2 367 935,218	792 433,001
Matériel de transport	821 478,035	86 452,976	907 931,011	687 212,438	41 490,702	728 703,140	179 227,871
Equipement de bureau	2 385 231,546	35 866,486	2 421 098,032	1 129 095,956	113 837,879	1 242 933,835	1 178 164,196
<i>sous total</i>	<b>20 480 825,633</b>	<b>276 516,832</b>	<b>20 757 342,465</b>	<b>6 974 435,451</b>	<b>547 103,490</b>	<b>7 521 538,941</b>	<b>13 235 803,524</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23 835 743,800</b>	<b>277 106,012</b>	<b>24 112 849,813</b>	<b>7 818 420,366</b>	<b>659 221,355</b>	<b>8 477 641,721</b>	<b>15 635 208,091</b>



## 2) Titres mis en équivalences

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Titres - DB ALGERIA	10 263,111	11 002,741	10 168,210
Titres - DB ALGERIA TECH	0,000	19 389,097	68 682,035
<b>TOTAL</b>	<b>10 263,111</b>	<b>30 391,838</b>	<b>78 850,245</b>

## 3) Immobilisations financières

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Titres de participation « SGTS »	60 000,000	60 000,000	60 000,000
Prêts au personnel	43 045,000	70 401,116	47 530,000
Titres de participation « SYPHAX AIRLINES »	2 500 000,000	2 500 000,000	2 500 000,000
Dépôts et cautionnements versés	124 582,695	109 909,304	119 317,618
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>2 727 627,695</b>	<b>2 740 310,420</b>	<b>2 726 847,618</b>
<b>(-) Provisions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>2 727 627,695</b>	<b>2 740 310,420</b>	<b>2 726 847,618</b>

## 4) Autres actifs non courants

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Frais préliminaires	0,000	0,000	0,000
Charges à répartir	0,000	101 373,928	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>0,000</b>	<b>101 373,928</b>	<b>0,000</b>

## 5) Stocks

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Stocks prestation de service encours	3 067 409,240	1 951 851,859	2 625 274,335
Stocks de marchandises	549 481,306	372 194,607	321 959,505
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>3 616 890,546</b>	<b>2 324 046,466</b>	<b>2 947 233,840</b>
<b>(-) Provisions</b>	<b>-11 205,445</b>	<b>-11 205,445</b>	<b>-11 205,445</b>
<b>TOTAL NET</b>	<b>3 605 685,101</b>	<b>2 312 841,021</b>	<b>2 936 028,395</b>

## 6) Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Clients ordinaires	12 579 970,794	13 747 821,158	13 006 677,853
Clients douteux	404 333,285	269 984,852	404 333,285
<b>TOTAL</b>	<b>12 984 304,079</b>	<b>14 017 806,010</b>	<b>13 411 011,138</b>
<b>(-) Provisions</b>	<b>-404 333,285</b>	<b>-319 984,852</b>	<b>-404 333,285</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 579 970,794</b>	<b>13 697 821,158</b>	<b>13 006 677,853</b>

## 7) Autres actifs courants

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Débiteurs divers	349 454,814	268 346,014	174 463,105
Débiteurs SYPHAX AIRLINES	8 214 930,634	5 201 820,172	7 850 795,593
Charges constatées d'avance	739 878,514	1 046 882,677	346 052,312
Avances au personnel	960,000	467,544	960,000
Fournisseurs d'immo. avances et acomptes	82 098,500	110 440,500	105 506,500
Fournisseurs d'expl. avances et acomptes	31 371,000	45 569,945	23 065,954
Fournisseurs avoirs à recevoir	0,000	81 183,666	0,000
Produits à recevoir	152 150,393	303 386,670	23 432,399
Etat subvention à recevoir	0,000	70 000,000	70 000,000
Etat excédent d'impôt à reporter	739 681,040	610 068,973	660 062,739
Etat crédit de TVA à reporter	1 477 624,801	1 118 895,773	1 326 922,473
<b>TOTAL</b>	<b>11 788 149,696</b>	<b>8 857 061,934</b>	<b>10 581 261,075</b>

## 8) Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
SANADET SICAV	9 459,988	0,000	9 306,576
AXIS TRESORIE SICAV	6 723,648	0,000	2 029,466
Intérêts payés d'avance	0,000	9 033,685	12 922,584
Parties à moins d'un an sur prêts personnel	320 939,670	239 364,316	300 059,670
Prêt à court terme SYPHAX AIRLINES	10 500 000,000	1 500 000,000	1 500 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>10 837 123,306</b>	<b>1 748 398,001</b>	<b>1 824 318,296</b>

## 9) Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Banques	3 206 836,224	4 307 209,774	3 541 151,752
Divers cautions bancaires	7 081,860	7 081,860	7 081,860
Caisse	52 420,653	56 287,173	22 899,283
Avances sur dépenses	6 607,993	6 607,993	6 607,993
<b>TOTAL</b>	<b>3 272 946,730</b>	<b>4 377 186,800</b>	<b>3 577 740,887</b>

## 10) Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres après résultat de l'exercice consolidé totalisent au 30 juin 2014 un montant net de ..... **32 905 691,913**

Ils se détaillent comme suit :

Capital social	11 028 000,000
Réserves consolidées	19 235 974,369
Subvention d'investissement	8 338,494
Actions propres	-202 990,680
<b>Capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice</b>	<b>30 069 322,183</b>
Résultat consolidé au 30 juin 2014 (Part du groupe)	2 836 369,730
<b>Capitaux propres consolidés après résultat de l'exercice</b>	<b>32 905 691,913</b>

## 11) Intérêts minoritaires

Cette rubrique totalise un montant net au 30 juin 2014 de..... **336 441,218**

Elle représente la quote-part dans les résultats nets et dans les capitaux propres des filiales, attribuable aux intérêts minoritaires qui ne sont détenus par la mère TELNET HOLDING, ni directement, ni indirectement par l'intermédiaire des filiales.

## 12) Emprunts

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Emprunt bancaire	1 840 728,881	2 442 389,917	2 147 409,406
Crédit leasing à LT - TELNET SA	0,000	3 736,677	0,000
Crédit leasing à LT - DATA BOX	55 414,568	8 363,906	1 226,475
Crédit leasing à LT - TELNET INC	0,000	8 531,016	1 251,653
Crédit leasing à LT - TELNET TECH	0,000	8 530,926	1 251,640
<b>TOTAL</b>	<b>1 896 143,449</b>	<b>2 471 552,442</b>	<b>2 151 139,174</b>

### 13) Provisions

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Provision individuelle TELNET HOLDING	50 000,000	50 000,000	50 000,000
Provision individuelle TELNET INC	170 000,000	170 000,000	170 000,000
Provision individuelle DATA BOX	100 000,000	100 000,000	100 000,000
Provision individuelle PLM SYSTEMS	150 000,000	150 000,000	150 000,000
Provision individuelle TELNET TECHNOLOGIES	150 000,000	150 000,000	150 000,000
Provision individuelle TELNET CONSULTING	145 404,654	206 926,118	143 112,380
<b>TOTAL</b>	<b>765 404,654</b>	<b>826 926,118</b>	<b>763 112,380</b>

### 14) Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Fournisseurs d'exploitation	2 089 448,651	2 508 742,916	3 007 913,435
Fournisseurs d'immobilisations	216 421,685	129 626,077	166 256,412
<b>TOTAL</b>	<b>2 305 870,336</b>	<b>2 638 368,993</b>	<b>3 174 169,847</b>

### 15) Autres passifs courants

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Actionnaires et associés div à payer	3 410 369,800	3 456 588,700	392 153,600
Charges à payer	4 724 968,939	3 344 834,750	4 530 403,488
Créditeurs divers	201 749,697	454 712,294	200 896,000
Produits constatés d'avance	277 497,708	369 188,014	283 290,500
Organisme de sécurité sociale	1 496 762,472	1 695 151,390	1 579 113,072
Clients avances et acomptes	129 638,595	68 989,126	145 443,493
Clients avoirs à établir	12 156,339	12 156,339	12 156,339
Personnel, rémunération due	1 038 380,469	911 847,645	191 066,628
Etat, impôts et taxes	1 938 415,273	1 710 895,604	1 475 511,533
<b>TOTAL</b>	<b>13 229 939,293</b>	<b>12 024 363,862</b>	<b>8 810 034,652</b>

### 16) Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Créances nées sur l'étranger	0,000	985 000,000	1 232 593,149
Billets trésoreries	8 000 000,000	0,000	0,000
Banques	357 214,377	401 245,853	306 317,150
Echéance à (-) d'un an / emprunt bancaire	601 661,036	558 302,097	579 635,474
Echéance à (-) d'un an / crédit leasing	47 061,173	55 605,773	53 162,079
Intérêts courus	11 547,076	14 186,847	13 453,421
<b>TOTAL</b>	<b>9 017 483,662</b>	<b>2 014 340,570</b>	<b>2 185 161,273</b>

## VIII- NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

### 1) Produits d'exploitation

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Chiffre d'affaires export	19 933 119,356	16 712 914,921	36 846 750,186
Chiffre d'affaires local	1 318 363,795	1 519 027,450	3 204 985,231
Autres produits d'exploitation	70 915,630	74 459,701	157 813,978
Production immobilisée	0,000	0,000	179 542,337
<b>TOTAL</b>	<b>21 322 398,781</b>	<b>18 306 402,072</b>	<b>40 389 091,732</b>

### 2) Variation des stocks des produits finis et des encours

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Variation de stock - DATA BOX	-6 763,383	-2 264,000	-16 525,617
Variation de stock - TELNET INC	-252 501,318	-61 017,487	-2 214 800,459
Variation de stock - TELNET TECH	-182 870,204	-1 431 246,421	63 375,692
<b>TOTAL</b>	<b>-442 134,905</b>	<b>-1 494 527,908</b>	<b>-2 167 950,384</b>

### 3) Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Achat carburant	54 271,996	54 715,948	111 949,267
Achat facturable au client	43 665,572	0,000	7 125,000
Achat de marchandises et de licences consommés	2 050 448,193	1 668 140,035	5 101 907,747
Achat d'études et de prestations de services	61 688,298	22 824,001	75 947,963
Achat eau et électricité	204 153,515	156 441,219	364 993,708
Achat fournitures et consommables	60 180,058	80 853,263	175 815,240
Achat vêtement professionnel	2 664,315	4 483,015	8 086,515
<b>TOTAL</b>	<b>2 477 071,947</b>	<b>1 987 457,481</b>	<b>5 845 825,440</b>

### 4) Charges de personnel

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Salaires brut et charges connexes	10 666 110,151	9 997 040,815	20 724 665,044
Congés payés	486 313,596	392 058,593	256 606,683
<b>TOTAL</b>	<b>11 152 423,747</b>	<b>10 389 099,408</b>	<b>20 981 271,727</b>

## 5) Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Dot aux amort. immobilisations incorporelles	42 609,473	29 795,985	59 890,278
Dot aux amort. immobilisations corporelles	537 996,714	542 483,399	1 113 494,606
Dot aux amort. écart d'acquisition	68 919,211	68 919,211	137 838,422
Dot aux provisions créances douteuses	0,000	50 000,000	190 000,000
Dot aux provisions pour risques et charges	0,000	200 725,424	136 368,171
Reprise sur provision pour risques et charges	0,000	0,000	-55 643,837
Dot aux résorptions des charges reportées	0,000	98 607,300	199 981,226
<b>TOTAL</b>	<b>649 525,398</b>	<b>990 531,319</b>	<b>1 781 928,866</b>

## 6) Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Charges locatives	557 810,159	515 724,014	1 042 904,606
Déplacement, mission et réception	2 204 263,714	2 050 454,541	3 965 657,499
Divers services extérieurs	513 808,194	652 301,172	1 194 182,449
Entretien & réparation	65 311,750	43 100,470	103 382,456
Frais de transport	21 973,133	22 224,565	41 042,239
Frais postaux et de télécommunication	174 345,570	159 626,977	325 181,936
Honoraires	215 445,431	204 034,186	422 087,361
Impôts et taxes	128 155,564	84 336,460	196 936,584
Jetons de présence	27 500,000	27 750,000	55 500,000
Primes d'assurances	52 171,893	48 316,596	95 372,775
Publicité, publication et relation public	72 259,515	55 043,128	231 699,557
Services bancaires	72 486,312	47 848,612	168 906,237
<b>TOTAL</b>	<b>4 105 531,235</b>	<b>3 910 760,721</b>	<b>7 842 853,698</b>

## 7) Charges financières nettes

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Agios et intérêts sur crédits bancaire	197 931,758	193 550,829	506 324,098
Intérêts billets trésorerie/Syphax Airlines	185 548,725	135 308,145	135 308,145
Intérêts sur crédits bail	5 322,081	5 791,475	9 111,518
Pertes de change	529 827,161	310 014,259	763 447,598
Gains de change	-422 612,579	-621 341,235	-1 120 399,808
<b>TOTAL</b>	<b>496 017,147</b>	<b>23 323,473</b>	<b>293 791,551</b>

## 8) Produits des placements

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Intérêts sur les comptes financiers de Syphax Airlines	460 238,991	269 084,993	473 464,549
Revenus des valeurs mobilières	463,087	73,971	861,251
<b>TOTAL</b>	<b>460 702,078</b>	<b>269 158,964</b>	<b>474 325,800</b>

## 9) Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Gains sur éléments non récurrent et exceptionnel	34,844	27 417,177	57 843,966
<b>TOTAL</b>	<b>34,844</b>	<b>27 417,177</b>	<b>57 843,966</b>

## 10) Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Amendes et Pénalités	8 476,854	1 153,739	9 009,048
Pertes sur éléments non récurrent et exceptionnel	8 010,884	984,749	98 928,279
<b>TOTAL</b>	<b>16 487,738</b>	<b>2 138,488</b>	<b>107 937,327</b>

## 11) Quote-part des titres mis en équivalence

Désignation	Solde au 30/06/2014
Quote-part dans le résultat de DB ALGERIA (35%)	-101,155
Quote-part dans le résultat de DB ALGERIA TECH (30%)	-70 878,139
<b>TOTAL</b>	<b>-70 979,294</b>

## 12) Impôt sur les bénéfices

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 30/06/2013	Solde au 31/12/2013
Impôts sur les sociétés	370 612,660	53 045,998	197 684,213
Charges d'impôts différés	893,655	1 305,237	1 787,310
<b>TOTAL</b>	<b>371 506,315</b>	<b>54 351,235</b>	<b>199 471,523</b>

## **IX- NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

### **1) Dotation aux amortissements & provisions groupe**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 30/06/2014</b>
Dot aux amort. immobilisations incorporelles	42 609,473
Dot aux amort. immobilisations corporelles	537 996,714
Dot aux amort. écart d'acquisition	68 919,211
<b>TOTAL</b>	<b>649 525,398</b>

### **2) Variation des stocks**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>Solde au 30/06/2014</b>	<b>Variation</b>
Stocks prestation de service encours	2 625 274,335	3 067 409,240	-442 134,905
Stocks de marchandises	321 959,505	549 481,306	-227 521,801
<b>TOTAL</b>	<b>2 947 233,840</b>	<b>3 616 890,546</b>	<b>-669 656,706</b>

### **3) Variation des créances**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>Solde au 30/06/2014</b>	<b>Variation</b>
Clients ordinaires	13 006 677,853	12 579 970,794	426 707,059
Clients douteux	404 333,285	404 333,285	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>13 411 011,138</b>	<b>12 984 304,079</b>	<b>426 707,059</b>

### **4) Variation des autres actifs**

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>Solde au 30/06/2014</b>	<b>Variation</b>
Etat crédit de TVA à reporter	1 326 922,473	1 477 624,801	-150 702,328
Débiteurs divers	8 025 258,698	8 564 385,448	-539 126,750
Charges constatées d'avance	346 052,312	739 878,514	-393 826,202
Avances au personnel	960,000	960,000	0,000
Fournisseurs d'expl. avances et acomptes	23 065,954	31 371,000	-8 305,046
Produits à recevoir	23 432,399	152 150,393	-128 717,994
Etat subvention à recevoir	70 000,000	0,000	70 000,000
Etat excédent d'impôt à reporter	660 062,739	739 681,040	-79 618,301
<b>Variation des autres actifs courants</b>	<b>10 475 754,575</b>	<b>11 706 051,196</b>	<b>-1 230 296,621</b>
SANADET SICAV	9 306,576	9 459,988	-153,412
AXIS TRESORIE SICAV	2 029,466	6 723,648	-4 694,182
Intérêts payés d'avance	12 922,584	0,000	12 922,584
<b>Variation des autres actifs financiers</b>	<b>24 258,626</b>	<b>16 183,636</b>	<b>8 074,990</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 500 013,201</b>	<b>11 722 234,832</b>	<b>-1 222 221,631</b>



#### 5) Variation des fournisseurs

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Fournisseurs d'exploitation	2 089 448,651	3 007 913,435	-918 464,785
<b>TOTAL</b>	<b>2 089 448,651</b>	<b>3 007 913,435</b>	<b>-918 464,785</b>

#### 6) Variation des autres passifs

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Charges à payer	4 724 968,939	4 530 403,488	194 565,452
Créditeurs divers	201 749,697	200 896,000	853,697
Produits constatés d'avance	277 497,708	283 290,500	-5 792,792
Organisme de sécurité sociale	1 496 762,472	1 579 113,072	-82 350,600
Clients avances et acomptes	129 638,595	145 443,493	-15 804,898
Clients avoirs à établir	12 156,339	12 156,339	0,000
Rémunération due au personnel	1 038 380,469	191 066,628	847 313,842
Etat, impôts et taxes	1 938 415,273	1 475 511,533	462 903,741
Intérêt courus	11 547,076	13 453,421	-1 906,345
<b>TOTAL</b>	<b>9 831 116,569</b>	<b>8 431 334,473</b>	<b>1 399 782,096</b>

#### 7) Ecart de conversion

Désignation	Solde au 30/06/2014	Solde au 31/12/2013	Variation
Ecart de conversion TELNET CONSULTING	868 768,738	790 745,152	78 023,586
Ecart de conversion DATA BOX France	84 919,084	74 457,273	10 461,811
Ecart de conversion TELNET GMBH	13 847,670	14 188,772	-341,102
Ecart de conversion TELNET MIDDLE EAST	-264,946	-264,946	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>967 270,546</b>	<b>879 126,251</b>	<b>88 144,295</b>

#### 8) Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2013	Solde au 30/06/2014	Variation
Immobilisations incorporelles brutes	598 149,713	598 738,893	-589,181
Immobilisation corporelles brutes	20 480 825,633	20 757 342,466	-276 516,833
Fournisseurs d'immo. avances et acomptes	105 506,500	82 098,500	23 408,000
Fournisseurs d'immobilisations	-166 256,412	-216 421,685	50 165,273
Matériel de transport acquis en leasing	0,000	-80 267,301	80 267,301
<b>TOTAL</b>	<b>21 018 225,434</b>	<b>21 141 490,873</b>	<b>-123 265,439</b>

### 9) Décaissement provenant de la acquisitions d'immobilisations financières

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Décaissement Billets Trésorerie/compte Syphax/TELNET HOLDING	-11 800 000,000
Décaissement prêts au personnel/TELNET HOLDING	-31 100,000
Décaissement prêts au personnel/TELNET INC	-27 000,000
Décaissement cautionnement/TELNET INC	-4 000,000
Décaissement suite à l'octroi de prêts / TELNET TECH.	-23 280,000
Décaissement suite à l'octroi de prêts / DATA BOX	-13 600,000
Décaissement caution/ DATA BOX	-50,000
<b>TOTAL</b>	<b>-11 899 030,000</b>

### 10) Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Encaissements Billets Trésorerie/compte Syphax/TELNET HOLDING	2 800 000,000
Remboursement de prêts/ TELNET HOLDING	15 890,000
Remboursement de prêts/ TELNET INC	30 470,000
Remboursement de prêts / TELNET TECHNOLOGIES	19 900,000
Remboursement de prêts / DATA BOX	3 525,000
<b>TOTAL</b>	<b>2 869 785,000</b>

### 11) Dividendes et autres distributions

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Actionnaires TELNET HOLDING	-344 567,400
Associés minoritaires PLM SYSTEMS	-20 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>-364 567,400</b>

### 12) Encaissement provenant des emprunts

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Encaissements Billets de trésorerie/TELNET HOLDING	10 000 000,000
Encaissements emprunt /TELNET INC	363 900,000
Encaissements emprunt /DATA BOX	280 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>10 643 900,000</b>

### 13) Remboursement d'emprunts

<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
Remboursement emprunt TELNET HOLDING	-2 007 164,100
Remboursement emprunt TELNET INC	-1 355 454,054
Remboursement emprunt TELNET TECHNOLOGIES	-6 899,018
Remboursement emprunt DATA BOX	-826 314,347
<b>TOTAL</b>	<b>-4 195 831,519</b>

### 14) Variation de trésorerie

<b>Désignation</b>	<b>Solde au 30/06/2014</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>Variation</b>
Banques	3 206 836,224	3 541 151,752	-334 315,527
Divers cautions bancaires	7 081,860	7 081,860	0,000
Caisse	52 420,653	22 899,283	29 521,370
Avances sur dépenses	6 607,993	6 607,993	0,000
Découverts bancaires	-357 214,377	-306 317,150	-50 897,227
<b>TOTAL</b>	<b>2 915 732,353</b>	<b>3 271 423,737</b>	<b>-355 691,384</b>

## X- ENGAGEMENTS HORS BILAN DU GROUPE

### 1) Engagements financiers

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
<b>1- Engagements donnés</b>						
a) garanties personnelles						
• cautionnement	1 170 498,867	1 170 498,867				
• aval						
• autres garanties						
b- garanties réelles						
• hypothèques	5 675 000,000	5 675 000,000				
• nantissement						
c) effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisées						
e) abandon de créances						
f)...						
<b>Total -1</b>	<b>6 845 498,867</b>	<b>6 845 498,867</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>2- Engagements reçus</b>						
a) garanties personnelles						
• cautionnement						
• aval						
• autres garanties						
b- garanties réelles						
• hypothèques						
• nantissement						
c) effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisées						
e) abandon de créances						
f)...						
<b>Total -2</b>						
<b>3) Engagements réciproques</b>						
• Emprunt obtenu non encore encaissé						
• Crédit consenti non encore versé						
• Opération de portage						
• Crédit documentaire						
• Commande d'immobilisation						
• Commande de longue durée						
• Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
• Etc						
<b>Total -3</b>						

### 2) Dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
• Emprunt obligataire			
• Emprunt d'investissement	4 000 000,000	1 292 026,000	
• Emprunt courant de gestion	1 815 000,000	1 472 468,777	
• Autres			

**GROUPE « TELNET HOLDING »  
IMMEUBLE ENNOUR CENTRE URBAIN NORD  
1082 – TUNIS MAHRAJENE**

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES  
ARRETES AU 30 JUIN 2014**

*Messieurs les Actionnaires,*

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, et en application des dispositions de l'article 21 ter de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels consolidés ci-joints du groupe constitué par la société TELNET HOLDING SA et ses filiales comprenant le bilan consolidé au 30 juin 2014, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé arrêtés à cette date ainsi que les notes aux états financiers.

***Responsabilité de la direction relative aux états financiers***

Les états financiers semestriels consolidés qui font apparaître un total net de bilan de 60 456 974,524 TND et un résultat bénéficiaire net du groupe de 2 836 369,730 TND, relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément à la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au Système Comptable des Entreprises, aux lois et réglementations en vigueur ainsi que la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité du commissaire aux comptes***

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur ces états financiers semestriels consolidés sur la base de notre examen limité. Nous avons effectué cet examen conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser notre examen limité en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas en effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

***Fondement de la conclusion avec réserve***

La valeur des titres de participation SYPHAX AIRLINES SA s'élève à 2.500.000 dinars, constituée de 500.000 Actions d'une valeur unitaire de 5 dinars chacune. Au cours du deuxième semestre 2014, le cours boursier desdites actions a enregistré une baisse et affiche un prix de 3,900 dinars au 17 novembre 2014 ; aucune provision n'a été constituée.

En outre, le groupe TELNET HOLDING a avancé des fonds, non assortis de garanties, à la société SYPHAX AIRLINES SA, sous forme de débit de compte, de prêt à court terme et de billets de trésorerie. Ils se détaillent comme suit :

Comptes clients ( <i>Clients et comptes rattachés</i> )	1 645 728,720
Compte débiteur ( <i>Autres actifs courants</i> )	8 214 930,634
Billets de trésorerie ( <i>Autres actifs financiers</i> )	9 000 000,000
Prêts ( <i>Autres actifs financiers</i> )	1 500 000 000
<b>Total</b>	<b>20 360 659,354</b>

Compte tenu de la situation financière de la société SYPHAX AIRLINES SA, la partie des créances jugée irrécouvrable mérite d'être provisionnée.

Par ailleurs, le compte client loge une créance ancienne en souffrance détenue par la filiale PLM SYSTEMS pour un solde au 30 juin 2014 de 397.974,021 TND, provisionnée à hauteur de 100.000,000 TND. Cette provision n'a pas été actualisée.

#### ***Conclusion avec réserve***

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des incidences des points décrits dans le paragraphe « *Fondement de la conclusion avec réserve* », nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers semestriels consolidés du groupe constitué par la société TELNET HOLDING SA et ses filiales arrêtés au 30 juin 2014, ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de du groupe, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### ***Observation***

En date du 8 octobre 2014, le Conseil d'Administration de la société mère TELNET HOLDING a autorisé la souscription à un billet de trésorerie d'un montant de deux millions de dinars (2.000.000 DT) émis par la société SYPHAX AIRLINES S.A rémunéré au taux de 7,5% l'an pour une durée de 120 jours, allant du 10 octobre 2014 au 06 février 2015.

A la demande du Conseil du Marché Financier, la cotation du titre « SYPHAX AIRLINES » a été suspendue à partir du mardi 18 novembre 2014 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

**Fait à Tunis, le 25 Novembre 2014**

**Le Commissaire Aux Comptes**  
**Sleheddine ZAHAF**